

Profession EDUCATION

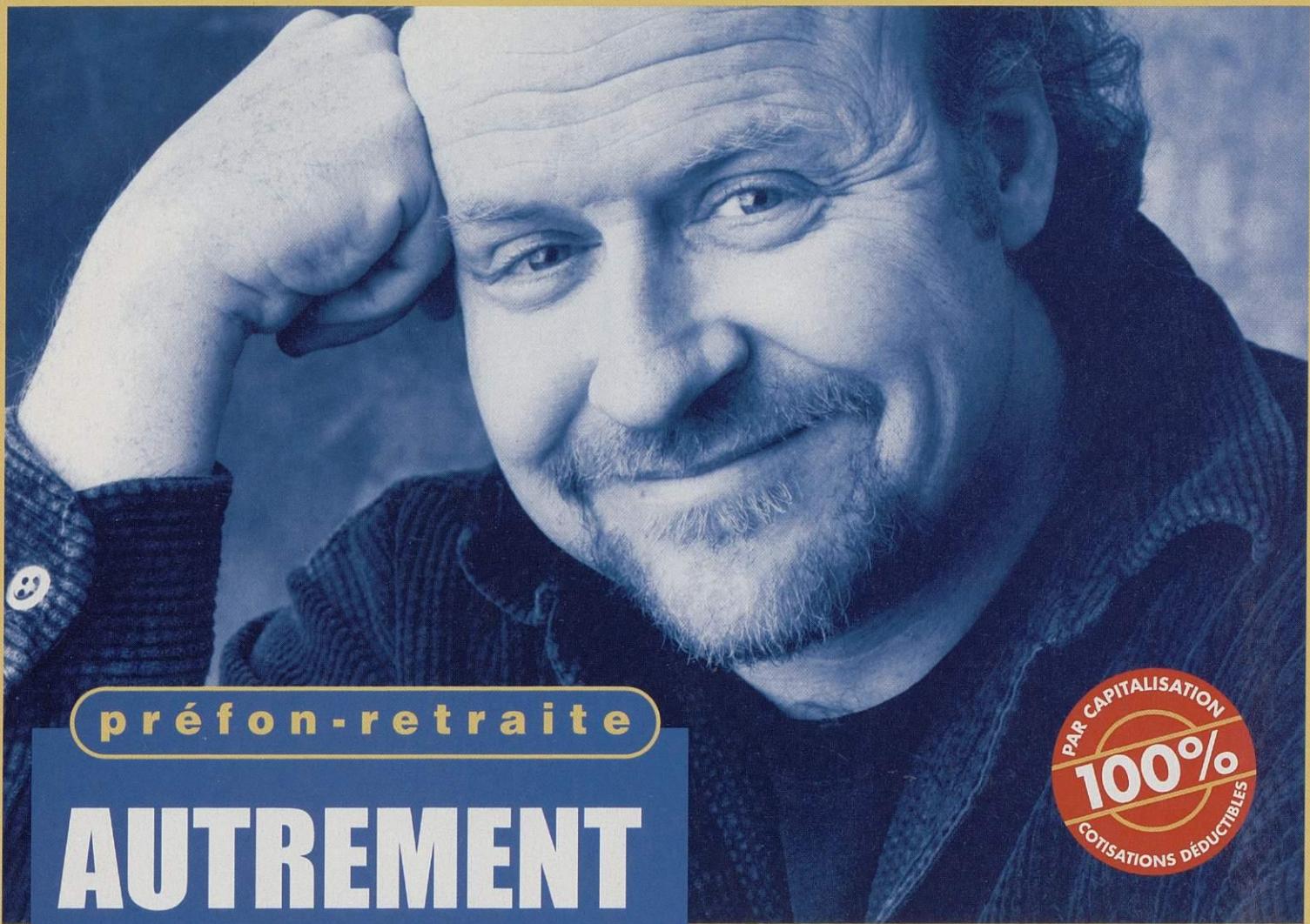


**MI-SE,
AIDES-ÉDUCATEURS :
UN GOUVERNEMENT
AUTISTE**
P. 4, P. 7

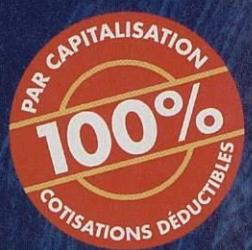
LE HARCÈLEMENT MORAL
P. 10

**LES 20 ANS DE L'IRES
L'INVITÉ, JACKY FAYOLLE**
P. 12





préfon-retraite



AUTREMENT PLUS sûr



CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

• N° Vert 0 800 208 208

Agence CRYSTALLE 01 46 94 94 - 2003

Pour les agents de l'État ainsi que les agents des collectivités territoriales et des établissements publics, une retraite complémentaire par capitalisation, facultative, entièrement garantie.

Déduction fiscale intégrale de toutes les cotisations.

Engagements intégralement couverts par les réserves.

Affiliation possible à tout âge, à tout moment.

Je souhaite recevoir immédiatement, sans engagement de ma part, votre documentation détaillée et gratuite sur PRÉFON-RETRAITE (également sur le P.E.P., PRÉFON-DÉCÈS et PRÉFON-DÉPENDANCE). Ecrivez lisiblement ci-contre vos coordonnées

Je soussigné(e)

Mme Mlle M. Nom _____

Prénom _____

n° _____ bis _____ rue _____
ter _____ ave _____ nom de
etc. _____ la voie _____

suite adresse _____

Code postal _____

LE MOIS

ÉDITORIAL

MÉPRIS... CYNISME



Nathalie Noël

Si l'on mettait en place une charte définissant ce fameux « dialogue social » que le Premier ministre nous serine à longueur d'ondes, l'article 1 porterait certainement sur le passage en force. Le meilleur exemple pour illustrer cette affirmation est, bien entendu, le statut des assistants d'éducation. Sans revenir, dans cet éditorial, sur les multiples actions menées par notre organisation, souvent en intersyndicale (voir l'article en page 4 et l'interview de surveillants en page 7 de ce numéro), il est tout de même utile de s'arrêter sur les séances du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 30 janvier et sur celle du Conseil supérieur de la Fonction publique du 6 février.

Le rejet du projet de statut d'assistant d'éducation au CSE est quasi historique par son ampleur. Les organisations syndicales du public et du privé, les associations de parents des deux secteurs,

les organisations de jeunes et beaucoup d'autres encore, en fait la totalité de la communauté éducative, se sont exprimées pour dire non à un tel projet. Réaction de nos deux ministres : « On s'y attendait ». Mépris, cynisme.

Au Conseil supérieur de la Fonction publique, présidé par le ministre Jean-Paul Delevoye, même motif, même punition : toutes les organisations représentatives des fonctionnaires — CFDT, Unsa, FSU, CGT, FO, CFTC et CGC — se sont également prononcées contre ce projet de loi. Réaction du ministre : « Je n'ai pas l'intention de retirer ce texte ». Mépris, cynisme.

On l'aura compris, le gouvernement, engoncé dans sa superbe, refuse d'entendre. Il a un projet qui ne conduit pas à améliorer le service public d'Éducation mais qui institutionnalise la précarité et qui a pour conséquence 10 000 adultes de moins, à la rentrée prochaine, dans les établissements et les écoles. Et il faudrait lutter contre les incivilités, la violence !

Entendons-nous bien, le Sgen-CFDT demande depuis plusieurs années que l'on revoie le statut des MI-SE, mais certainement pas en agravant la situation de ces personnels et par, là même, celle des étudiants qui doivent travailler pour poursuivre leurs études

Entendons-nous bien, le Sgen-CFDT n'a jamais demandé — la démagogie, c'est tellement facile — la titularisation de tous les aides-éducateurs en place mais, pour autant, il est intolérable de voir des milliers de jeunes jetés sans le moindre égard alors qu'ils ont apporté un souffle nouveau et un plus au système éducatif. Nous disons depuis plusieurs mois que la situation est grave, que la politique de ce gouvernement est une politique régressive : le statut d'assistants d'éducation qu'il veut imposer en est un exemple particulièrement significatif.

Nous sommes face à un mur. Les mobilisations des MI-SE et des aides-éducateurs est très disparate selon les régions, le découragement pointe chez nombre d'entre eux. Il est de la responsabilité du Sgen-CFDT de ne pas les abandonner. Il est également important qu'ils se sentent soutenus par tous les personnels sur leur lieu d'exercice.

Allons-nous finir par faire retirer ce texte ? Une chose est certaine, si nous avons encore une chance, même infime, de faire reculer le gouvernement, nous ne le ferons pas sans vous toutes et vous tous.

Le 7 février 2003
Jean-Luc VILLENEUVE

**Profession
EDUCATION**
n°124 février 2003

actualité
Editorial, page 3
MI-SE et AE, page 4
Cop, page 5
Retraites, page 6

Portrait de pions,
page 7

**semaine d'action
internationale**, page 8

initiatives
Campagne
de la Mutuelle
des étudiants
sur le respect, page 9

mobilisation
Le harcèlement
moral, pages 10 et 11

L'Institut
20 ans de l'Ires,
pages 12 et 13

infos
Notes de lecture,
petites annonces,
page 14

notices
Cahiers
École, folioté de I à IV
Collège, lycée, CIO,
folioté de I à VIII

SGEN
CFDT
Une dynamique solidaire

Couverture : Nathalie Noël

LE MOIS

EN BREF

DÉCENTRALISATION :
ÉTAT DU DOSSIER

Lors du conseil supérieur de l'Éducation du 30 janvier 2003, Dominique Antoine, directeur de l'administration et en charge du dossier décentralisation sur l'ensemble du ministère, a fait une « information sur l'état des travaux sur le dossier de la décentralisation » à un « moment charnière » : la phase de « démocratie politique » touche à sa fin, puisque la synthèse des assises des libertés locales aura lieu à Rouen le 28 février. S'ouvre à présent la phase de « démocratie sociale » et le ministère souhaite une « concertation de bonne foi » à partir des enseignements tirés de la phase précédente. En mars sera examinée la loi constitutionnelle, ensuite viendront les lois organiques fixant les conditions de mise en œuvre de la décentralisation et, en juin, les lois ordinaires, fixant les domaines précis concernés par la démarche seront au Parlement. Cela laisse donc du temps... La politique de proximité – rapprocher la décision des citoyens, donner plus d'autonomie aux acteurs sur le terrain – se décline dans notre secteur autour de trois axes : décentralisation fonctionnelle (autonomie des universités, les EPLE, l'organisation de réseaux d'écoles), décentralisation territoriale (transfert de compétences aux collectivités) et déconcentration.

En terme de décentralisation territoriale, les demandes majoritaires des élus régionaux concernent la carte des formations professionnelles et technologiques jusqu'à bac + 3 et le conseil à l'orientation : dans ces deux domaines, le ministère semble être sur la perspective de faire vivre les textes déjà existants et d'aller plus loin dans la démarche de recherche de complémentarité en repérant des outils qui permettraient que se développent des compétences partagées.

En matière de sectorisation des collèges, les départements souhaiteraient obtenir la compétence de définir les secteurs de recrutement, mais l'État ne peut pas s'en désintéresser ; le logement étudiant, dans le cadre plus général du logement social, pourrait faire l'objet d'un travail plus partagé avec les régions et les agglomérations.

En matière de santé scolaire, le ministère ne souhaite pas proposer de modifier l'organisation actuelle. Il pourrait toutefois envisager d'ouvrir le dossier si des propositions intéressantes étaient faites en matière de médecine scolaire.

Et les Atoss ? « Ce n'est pas un sujet », dixit D. Antoine.

MI-SE ET AIDES-ÉDUCATEURS

LE MINISTRE EST-IL SOURD ?

Malgré les mobilisations de toutes sortes, le ministère refuse d'écouter les revendications de l'intersyndicale et s'obstine dans son projet d'assistants d'éducation, préférant faire la sourde oreille que d'engager le dialogue.

Manifestement, le ministre de l'Éducation n'entend pas, ou plutôt refuse d'entendre ce que le Sgen-CFDT, seul ou dans le cadre de l'intersyndicale, lui explique depuis plusieurs mois : le projet de créer des assistants d'éducation doit être retiré.

UNE MOBILISATION CROISSANTE

Depuis le 24 septembre, les aides-éducateurs et les surveillants des collèges et des lycées se sont mobilisés à l'appel de l'intersyndicale (Sgen-CFDT, SE, SnulPP, Snes, Unsen-CGT, Unef) pour obtenir le maintien et l'amélioration du statut des MI-SE, pour que les missions nouvelles mises en place par les aides-éducateurs soient reconnues, professionnalisées et transformées en emplois statutaires. La semaine d'action du 13 au 17 janvier a permis d'exprimer à nouveau nos revendications. La grève du 17 janvier, étendue dans plusieurs académies aux conseillers principaux d'éducation, a rencontré un succès certain avec des taux de grévistes supérieurs à la grève précédente du 17 décembre.

La délégation intersyndicale reçue par le cabinet du ministre a rappelé que :

- l'État a des obligations à l'égard des milliers d'emplois jeunes dont le contrat s'achève en juin 2003. Il doit leur assurer des perspectives professionnelles après avoir utilisé leurs services pendant cinq ans ;
- la prise en compte des activités assurées par les emplois jeunes, leur trans-



Nathalie Noël

Manifestation hivernale mais déterminée à Paris. Objectif : se faire entendre du ministre en défilant sous ses fenêtres.

formation en nouveaux métiers constitue un enjeu pour une plus grande réussite scolaire de tous les jeunes et un meilleur fonctionnement du service public d'Éducation.

La remise en cause du statut des MI-SE et leur remplacement par des assistants d'éducation se traduira par l'abandon du recrutement sur critères sociaux et hypothèquera les possibilités de poursuivre des études supérieures pour les jeunes d'origine populaire. L'abandon du recrutement dans un cadre national et la mise en place d'une embauche par les établissements ne garantira ni un recrutement équitable sur critères sociaux, ni le choix exclusif d'étudiants. Les services hebdomadaires risquent d'être plus lourds et d'être à cheval sur plusieurs établissements.

La nouvelle journée de grève nationale du mardi 28 janvier a été l'occasion d'exprimer à nouveau nos revendications.

Le ministère a choisi de passer en force et a présenté son texte au conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 30 janvier.

OPPOSITION DU CSE

Lors de cette réunion, les organisations syndicales Sgen-CFDT, SE, Snes, SnulPP, SNCL, Unsen-CGT et l'Unef ont fait une déclaration commune pour demander le retrait du texte. À leur initiative, le CSE a voté à une écrasante majorité (56 pour, 1 contre et 6 refus de vote) le retrait du texte et demandé l'ouverture de négociations.

Le Sgen-CFDT a appelé à faire de la journée du 6 février, à l'occasion de la réunion du conseil supérieur de la Fonction publique, une nouvelle journée nationale d'action des surveillants et des aides-éducateurs.

Marc Douaire

LE MOIS

ORIENTATION

BOUCS ÉMISSAIRES EN SURSIS ?

Les services d'information et d'orientation sont l'objet d'attaques ministérielles régulières, par voie de presse.

Cette campagne de dénigrement démotivé les personnels, déjà submergés par les tâches multiples qui leur sont confiées.



Les services d'information et d'orientation auraient une efficacité réduite. On ne précise guère que l'on a évité de les abonder en personnels, que l'on a entretenu l'ambiguïté et le flou sur les missions, que l'on a chargé les personnels de tâches « prioritaires » qui s'ajoutent aux précédentes...

DES MISSIONS QUI S'ACCUMULENT

Les missions des CIO datent de 1971 : accueil de tous les publics, analyse du fonctionnement institutionnel, aide à la réussite et à l'insertion, conseil technique en matière d'information et d'orientation auprès des chefs d'établissement voire des équipes éducatives, et travail en partenariat avec l'ensemble des interlocuteurs de l'Éducation nationale mais aussi extérieurs à elle, en particulier pour favoriser une ouverture sur le monde du travail. Le statut actuel des personnels a été établi en 1991.

Les 4 600 directeurs de CIO et conseillers d'orientation psychologues s'y voient définir des publics prioritaires : les publics scolaires et les jeunes sans qualification de niveau V. Sont venues ensuite l'éducation à l'orientation, les bilans, l'accueil des primo-arrivants... et, dans de nombreux CIO, l'information sur la validation des acquis et la formation tout au long de la vie. À effectif constant, voire en baisse.

UNE PROFESSION BOUC ÉMISSAIRE

Inefficaces les Cop ? Ils ne font pas baisser le nombre des redoublements, et n'en savent pas par cœur les pourcentages, ne dissuadent pas assez les jeunes de préférer les filières sanitaires et sociales aux apprentissages du BTP. Ils ne parviennent pas à obtenir l'ouverture des sections manquantes qui dépendent, au demeurant, des régions et des recteurs, ni à susciter des vocations de

plâtrier, au vu des conditions de travail et de rémunération dans la profession. Inutiles, donc, les CIO, services qui n'ont pas d'existence juridique ? Inutiles les DCIO qui interviennent dans les bassins de formation et facilitent la liaison avec les partenaires dans et hors l'Éducation nationale ? Inutiles les Cop ? Une enquête de l'Onisep montre pourtant qu'ils sont des interlocuteurs privilégiés des jeunes.

NE PAS SE TROMPER DE RÉFORME

Les enquêtes patronales, qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez, sont presque immédiatement démenties par les faits. Les régions, comme les entreprises, sont incapables de prévoir, à moyen terme, voire à court terme, quels seront les métiers « porteurs ». La plupart d'entre elles souhaitent une meilleure coordination de la carte des formations, une meilleure synergie entre services publics d'État et autres structures. Les CIO et les personnels d'orientation ne tiennent pas forcément un autre discours ; mais il n'est point besoin de fusion de services, fussent-ils complémentaires dans certains domaines.

Rien n'empêcherait l'État, si nous n'y prenions garde, si nous ne parvenions pas à nous imposer comme interlocuteurs incontournables, de brader notre profession, ou de la laisser mourir de sa belle mort. Vigilance donc, par rapport à toute velléité de sabotage, et action.

Maryse Béhar

EN BREF

RENCONTRE AVEC L'UNEF

L'Unef et la fédération Sgen-CFDT se sont rencontrées le 16 janvier 2003. Échange, tour d'horizon sur un certain nombre de dossiers auxquels les deux organisations sont confrontées : LMD, assistants d'éducation, perspectives de décentralisation, autonomie des universités... et même retraites, les étudiants se sentant concernés non seulement par le thème de la solidarité intergénérationnelle mais aussi par la question, bien sûr, de la prise en compte des années d'études. Dialogue fructueux qui a montré beaucoup de convergences et a permis d'éclairer le sens de certaines divergences sur le LMD. La relance de la réflexion sur ce qu'on a autrefois appelé « la charte des stages » est apparue comme une piste de travail commun très intéressante.

AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

On entre dans une phase de consultation explicite sur un certain nombre de dispositions qui pourraient aboutir à un texte législatif modifiant la loi Savary de 1984 concernant le fonctionnement des universités, de l'enseignement supérieur : il s'agirait de lever certaines contraintes qui « paraissent un peu » les universités dans la réalisation de leurs projets, de leur donner une responsabilité plus grande qui serait « vérifiée » par des évaluations renforcées. Ces dispositions ont trait à des règles de fonctionnement universitaire (fonctionnement du CA, mandat du président, vice-présidents, moyens pour les élus étudiants d'assurer leur mandat, représentation au Cneser...) mais aussi au contrat État-université qui ferait l'objet d'une évaluation avant toute signature du suivant et dont certains volets, concernant la vie étudiante en particulier, pourraient faire l'objet d'une triple signature, les collectivités territoriales s'engageant également.

PRESTATIONS SOCIALES

La plupart des prestations d'action sociale sont inchangées au 1^{er} janvier. La base mensuelle de calcul des allocations familiales est quant à elle revalorisée de 1,7 % au 1^{er} janvier. Cela se traduit par une hausse équivalente des prestations familiales auxquelles elle sert de base de calcul.

LE MOIS

EN BREF

**SEGPA, ÉREA :
ET MAINTENANT, 18 h**

Depuis septembre 2002, les enseignants du premier degré de Segpa et Érea ont vu leur obligation horaire passer à 21 h. Cette mesure, acquise après deux années de forte mobilisation, est une première étape vers un alignement du service de ces personnels sur celui des autres enseignants de ces structures. L'intersyndicale Sgen-CFDT, SE-Unsa, SnulPP s'est adressée dès son arrivée à Luc Ferry pour lui rappeler la volonté des personnels d'obtenir rapidement une programmation de l'abaissement horaire à 18 h. Le ministre n'a jusque-là apporté aucune réponse. Les trois organisations ont lancé à la mi-janvier une pétition unitaire pour l'ouverture de négociations. Le Sgen-CFDT invite l'ensemble des personnels à la signer massivement : www.sgen-cfdt.org

LE HCEE ENQUÊTE

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'École (HCEE) rend public deux nouveaux avis sur l'évaluation des enseignants et sur l'évaluation des pratiques enseignantes du premier et second degrés. Il reconnaît que le dispositif actuel d'inspection est peu équitable et peu efficace, qu'il engendre malaise et parfois souffrance. Le HCEE propose des évolutions sans pour autant remettre en cause ni la notation, ni la place de l'inspection individuelle. Puis il fait le constat qu'on ne connaît pas bien les pratiques enseignantes effectives, ni les effets des pratiques sur les progrès et les comportements des élèves. Le HCEE appelle au développement et à la capitalisation d'observation des pratiques, d'études et de recherches sur ce sujet. La diffusion des résultats de ces recherches aiderait les enseignants.

cisad.adc.education.fr/hcee

CHÈQUES-VACANCES

Les fonctionnaires actifs et retraités devront justifier que le montant de leurs revenus de l'année 2001 n'excède pas 16320 € pour la première part de quotient familial (plus 3785 € par demi-part supplémentaire). La participation de l'Etat correspondant à l'épargne préalablement constituée est fixée comme suit pour un célibataire (une partie de quotient familial) : 25 % jusqu'à 8977 € de revenu fiscal de référence; 20 % de 8978 € à 12141 €; 15 % de 12142 € à 15163 €; 10 % de 15164 € à 16320 €.

RETRAITES

CONSTRUIRE LES SOLIDARITÉS D'AUJOURD'HUI

Plus d'une centaine de manifestations dans toute la France : il n'en fallait pas moins pour rappeler au gouvernement l'attachement des salariés à leur système de retraite.
Un gouvernement qui a choisi de rester prudent et ambigu.

Samedi 1^{er} février, par leur puissante participation, 400 000 à 500 000 manifestants ont délivré deux messages forts. Aux syndicats, ils ont dit leur attachement et leur capacité de réponse à la démarche unitaire. Ceux qui, malgré la plate-forme signée, voulaient faire de cette journée d'action une auberge espagnole devront s'en souvenir. La retraite est notre bien commun ; il faut s'entendre sur les moyens de la défendre. Le message le plus important s'adressait bien sûr au gouvernement. Celui-ci affirme vouloir le consensus. Le monde du travail lui a rappelé qu'il est incontournable. Négocier, concerter, les termes ont leur importance mais l'essentiel est qu'il faudra entendre ce que disent les confédérations.

RÉFORMER AVEC AMBITION

La plate-forme intersyndicale définit les contours de la nécessaire réforme. Pas question de s'en tenir au financement des retraites, de faire passer la douloureuse. L'équilibre financier du système de retraite n'est pas impossible, c'est une question de répartition des richesses qui implique de trouver un compromis. Ce système n'est pas non plus une perfection à laquelle il ne faudrait toucher sous aucun prétexte.

La répartition, principe fondateur, reste le bon outil de la solidarité intergénérationnelle et la meilleure garantie de pérennité. Mais l'architecture mise en place à la libération ne pouvait pas prendre en compte les évolutions de la vie intervenues depuis. Les périodes d'inactivité (études,



La répartition, principe fondateur, reste le bon outil de la solidarité intergénérationnelle et la meilleure garantie de pérennité.

Chambre noire

chômage, interruption de carrière pour élever les enfants...), le développement du mi-temps contraint ou choisi, les carrières mixtes, les avantages familiaux, la réversion... sont autant de questions qui doivent être débattues et traitées.

De ces sujets, M. Raffarin, qui dit ne pas vouloir d'une simple réforme comptable, n'a abordé le 3 février que la question de la pénibilité. Il faudra donc que nous portions ces thèmes pour les voir pris en compte. Par contre, il a pris des engagements sur la lisibilité du système et les possibilités de choix individuels.

ENTRER DANS LE DÉBAT

S'il n'a pas convaincu sur sa détermination, le Premier ministre a donné des orientations qui n'allait pas de soi il y a quelques mois : maintien de la répartition, des 60 ans, réforme progressive, horizon 2020 avec des ajustements réguliers, priori-

té à une politique de l'emploi. L'engagement syndical y est sans doute pour quelque chose. Il a aussi laissé des ambiguïtés qui sont autant d'espaces de débat à investir : pas d'uniformité de traitement mais un rapprochement privé-public ; durée de cotisation harmonisée, mais aucun chiffrage n'est prononcé. Le débat commence, à nous de proposer et d'agir. Par exemple, on aura remarqué un grand silence sur la répartition des richesses. Puisque le Premier ministre veut aborder le fonds de réserve, soulignons qu'une taxation des produits financiers serait plus efficace que d'aléatoires privatisations !

Pour être acceptable, la réforme devra être globale et donc se saisir de toutes ces questions. C'est le prix à payer pour construire un système plus juste, plus solidaire, pour que la réforme soit un progrès social.

Joël Devoulon

EN DIRECT

MISE

NOUS NE SOMMES PAS DES PIONS !

Les MI-SE sont en danger. Depuis l'annonce de la disparition programmée de leur statut, ils se mobilisent. Parce qu'ils ont besoin du soutien de toute la communauté éducative, nous leur donnons la parole. Entendons-les et agissons.

Pourquoi es-tu surveillant et pourquoi défends-tu le statut de MI-SE ?

Caroline. J'ai choisi d'être surveillante pour acquérir une expérience professionnelle auprès d'adolescents, puisque je veux devenir CPE.

Christophe. Le statut de MI-SE me permet à moi, provincial et fils d'ouvrier, de poursuivre mon projet universitaire à Paris, le tout dans une indépendance financière totale. Et puis, il est essentiel qu'il y ait de jeunes adultes dans les établissements; la proximité de l'âge permet de créer du lien social, d'être le confident des maux des adolescents.

David. Je tiens à assurer mon autonomie financière vis-à-vis de ma famille. Loin d'être parfait, le statut de MI-SE permet de faire le choix de ses études ou de son mode de vie, en dehors des bourses, insuffisantes, et des prêts bancaires... Au-delà de ces considérations financières, cette approche du système scolaire a beaucoup contribué à mon choix de préparer les concours enseignants.

Quelles améliorations de cette fonction attends-tu ?

Christophe. J'attends que l'on clarifie notre mission. Je ne suis pas un opérateur de saisi dévoué corps et âme à GEP Absence ! Une formation sur l'adolescence et sur la gestion des conflits serait aussi souhaitable...

David. La première chose qui me vient à l'esprit, c'est l'uniformisation au niveau national des statuts et fonctions des MI-SE. Je pense par exemple à la possibilité de participer au mouvement national, avec évidemment la prise en



Christophe (Paris), Caroline (Versailles), Jérôme (Caen) et David (Strasbourg), MI-SE en lutte.

compte de l'ancienneté lors de l'arrivée dans une nouvelle académie. Il faudrait peut-être, sous condition de diplôme et d'ancienneté, ouvrir les concours internes aux MI-SE. Autre point important, les congés pour examens. Certaines académies sont déjà sorties du système traditionnel des deux sessions d'exams, en accordant un crédit de jours de révision à répartir sur l'année scolaire.

Caroline. Il faudrait reconnaître la spécificité du travail de MI-SE en Zep, comme c'est le cas pour les enseignants. Et puis il est temps de créer une véritable allocation d'autonomie substantielle versée à chaque étudiant. Une telle aide sociale permettrait de compléter un mi-temps de MI-SE assuré par choix, et non uniquement pour gagner sa vie : seuls ceux qui ont une vocation professionnelle dans le domaine de l'éducation se tourneraient alors vers ce type de boulot.

Jérôme. Qu'on nous attribue des tâches plus pédagogiques dans les lycées.

Y a-t-il un mouvement des surveillants dans ton académie, suite à l'annonce de la disparition du statut ? Quelle forme prend-il ?

Caroline. Il n'y a pas à proprement parler de mouvement

voir avec l'UPR les possibilités d'interventions dans les établissements pour porter nos revendications et expliquer la position du Sgen académique sur les propositions du ministre.

Christophe. J'essaye de tisser des liens avec les collègues des autres établissements scolaires, car souvent les surveillants, dans les lycées, un peu moins dans les collèges, ont le sentiment d'être isolés.

David. Je siège à la commission paritaire consultative MI-SE de l'académie de Strasbourg, ainsi qu'à la commission technique MI-SE du Sgen-CFDT. J'essaie d'être présent au Sgen 67 pour apporter des réponses à des collègues qui rencontreraient des difficultés diverses dans leurs établissements. Enfin, au sein même de mon établissement, j'informe mes collègues sur l'évolution du mouvement MI-SE et AE, et j'essaie d'obtenir un engagement de leur part. Je suis toujours là pour tous les petits renseignements d'ordre pratique et concernant les droits des MI-SE.

Jérôme. Nous avons eu à cœur de défendre tant bien que mal les collègues qui ont été mis en fin de délégation pour faute de diplômes fournis ou autres... afin de leur permettre de finir l'année scolaire et de pouvoir se retourner avant de trouver autre chose ! Mais seule une prise de conscience forte de tout le corps enseignant sur le danger du nouveau statut peut permettre de nous sauver !

Propos recueillis par Nathalie Noël

INTERNATIONAL

EN BREF

**ASSASSINATS
EN COLOMBIE**

En 2002, en Colombie, une douzaine d'enseignants de la fédération colombienne des éducateurs (Fecode), affiliée à l'Internationale de l'Éducation (IE), ont été assassinés.

Malheureusement, depuis, la situation dans ce pays ne s'améliore pas : le 13 janvier dernier, José Marcelino Díaz González, recteur de la Faculté de Tame et membre de la Fecode, était à son tour victime d'un ignoble assassinat.

L'IE a écrit à la présidente colombienne pour que soient recherchés les criminels et pour demander la protection des syndicalistes enseignants.

www.fecode.edu.co
(site en espagnol)

TORTURE AU SOUDAN

De nombreux étudiants ont été arrêtés à la fin 2002 par les services de sécurité qui ont pénétré, avec la police anti-émeutes, dans l'enceinte de l'université de Khartoum.

Au moins 25 d'entre-eux ont été blessés, d'autres ont été arrêtés et sont détenus à la prison de Kober à Khartoum dans la section réservée aux prisonniers politiques.

La loi relative à la sécurité nationale donne aux forces de sécurité des pouvoirs arbitraires, leur permettant de détenir des personnes au secret pendant une période pouvant aller jusqu'à neuf mois ! La plupart de ces détenus « politiques » sont torturés.

**JOURNÉE
DE LA FRANCOPHONIE**

Le 20 mars prochain, à l'occasion de la journée pour la Francophonie, le comité syndical francophone (CSFEF) propose que, dans chaque pays ayant en partage le français, soient mises en avant des activités qui visent à la promotion de méthodologies favorisant l'enseignement des langues maternelles. Remarquons que l'institution francophone contribue par là à la pérennité des langues vernaculaires.

www.csfef.org
20mars.francophonie.org

Internationale
de l'Éducation
www.ei-ie.org

SEMAINE D'ACTION

ÉDUCATION : LES FILLES AUSSI

Dans le cadre de sa quatrième semaine mondiale d'action, du 6 au 13 avril 2003, l'Internationale de l'Éducation (IE) a choisi comme thème « l'éducation des filles ».

En 2000, les organisations membres de l'IE provenant de plus de 100 pays ont organisé des activités publiques pour la première semaine mondiale d'action. La même année, divers engagements ont également été pris lors du forum mondial sur l'éducation, à Dakar, afin d'atteindre l'objectif d'éducation pour tous d'ici 2015. L'éducation des filles est un élément important dans ce projet. Les sociétés où les femmes n'ont pas droit à l'éducation sont handicapées en matière de développement économique et social. L'éducation des filles est un préalable pour la construction d'un pays prospère et démocratique.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Au lendemain de Dakar, cela semblait avoir été compris par les responsables politiques de beaucoup de pays, mais aussi par des chefs religieux ou de tribus qui étaient intervenus auprès des populations pour qu'elles acceptent la scolarisation des filles. Un frémissement donnait quelques espoirs en Afrique. La récente nomination, par l'Unesco, de la femme de l'Emir du Qatar au poste de déléguée pour l'éducation des femmes et des filles est un autre signe encourageant. Mais les bonnes volontés ne suffisent pas pour modifier la donne. Il y a nécessité d'une très large mobilisation de tous, même dans les pays où cet accès à l'éducation existe, pour faire bouger les gouvernements, pour obtenir des programmes concrets et budgétisés. Dans le seul



Eduquer les filles pour construire un monde plus humain.

cadre de la francophonie, la France peut, avec d'autres, aider un peu plus l'Afrique.

Une éducation primaire universelle pour 2015, la réduction de moitié de l'analphabétisme pour 2015 et la réduction du fossé entre le niveau d'accès des filles et des garçons, tant dans le primaire que dans le secondaire, pour 2005 : le rapport d'évaluation de l'éducation pour tous confirme que, selon les tendances actuelles, 71 pays n'atteindront pas ces objectifs fixés en 2000. C'est grave !

ACCÉLÉRER LA CADENCE

L'objectif, pour 2005, de la parité dans l'accès des filles et des garçons à l'éducation est particulièrement urgent, puisqu'il ne reste que deux années pour y parvenir. Comme beaucoup d'autres promesses que les dirigeants mondiaux n'ont pas tenues et ont oubliées, celle-ci risque d'être mise de

côté, même si l'éducation a été, il y a 50 ans, déclarée droit fondamental.

Les organisations non gouvernementales, les organisations syndicales se sont exprimées à Porto Alegre ; mais seront-elles entendues par les gouvernements et, notamment, ceux qui se sont réunis à Davos ?

La concrétisation de cet objectif passe par une volonté des gouvernements des pays les plus pauvres et par une aide substantielle, financière et logistique, des gouvernements des pays les plus riches.

Cette semaine de mobilisation pour l'éducation des filles doit trouver sa traduction dans nos écoles et établissements par diverses formes d'interventions pédagogiques des enseignants pour sensibiliser les élèves à la notion d'éducation et à la priorité que constitue celle des filles du monde entier.

Michel Debon

« Le respect, c'est mutuelle »

Comment est née l'idée de cette campagne ?

Nous sentions qu'il y avait un sujet à traiter du côté des relations hommes/femmes. Malgré la parité et le travail politique mené autour de l'égalité, il existe un fort sentiment d'insatisfaction dans ce domaine. La montée médiatique du phénomène de viol en réunion montre que les inégalités n'ont pas disparu au quotidien, loin de là, et le débat sur la pornographie, qui oscille entre les tenants d'une censure moraliste et d'une liberté d'expression douceuse, met en lumière un malaise persistant.

Par ailleurs, nous savons que la violence est présente entre filles et garçons, et ceci dès les premiers rapports sexuels, les unes et les autres ayant des difficultés à construire leur sexualité de façon libre et individuelle. Par exemple, certaines très jeunes filles ont intériorisé le fait que la fellation est un droit pour les garçons et semblent ignorer qu'elles ne sont pas obligées de se soumettre à cette exigence. Le modèle dominant, extrêmement normatif et réducteur, diffusé à grand renfort d'affiches et de couvertures de journaux, pousse les plus jeunes à adopter des comportements codifiés sur le principe de la soumission du plus faible, qui est souvent, pour des raisons historiques et sociales, la femme. Mais que se passe-t-il quand on ne rentre pas dans la norme ? Combien de complexes se développent, combien de replis sur soi ou de réactions malsaines ? Il nous est donc apparu nécessaire, pour commencer, de parler de ces choses-là. D'ouvrir le débat. De libérer la parole des silencieux, mais aussi d'entendre les universitaires ou les médecins qui travaillent sur ces questions. Le sexisme pénalise chacun d'entre nous, quels que soient son sexe et son mode de vie ; il envahit notre quotidien, nos actes parfois, notre langage et nos pensées très souvent en sont influencées. Inviter les gens à réfléchir sur leur propre comportement, sur ses causes et ses effets, est un premier pas vers un changement des attitudes individuelles et collectives.

Remettre le mot « respect » à la mode : respect de l'autre, respect de soi. Une campagne d'affiches, des assises nationales le 22 mars et un appel au bénévolat. Michaël Delafosse, vice-président de la Mutuelle des étudiants, nous présente cette initiative.



www.respectmutuel.com

Pour signer le manifeste, connaître les dates des assises locales, les partenaires de l'initiative, participer au forum, être bénévole... ou pour demander une intervention dans son établissement.

Quel public vissez-vous ? Par quel biais l'atteindre ?

Nous souhaitons évidemment alerter les institutions à ce sujet. Les premiers contacts pris à l'occasion de notre campagne sont plutôt positifs. Le dossier a reçu un accueil favorable de la part des ministères de l'Éducation nationale et de la Santé publique.

Mais nous nous adressons en premier lieu aux étudiants, puisque c'est notre champ d'action mutualiste. Nous avons la volonté d'interroger d'abord le milieu universitaire, où les pratiques sexistes existent et persistent, preuve, s'il en fallait une, qu'elles ne dépendent pas seulement du niveau intellectuel ou culturel. Depuis que nous avons ouvert notre forum sur internet, nous avons la confirmation de l'utilité de notre action ; les premiers témoignages étudiants recueillis montrent un grand besoin d'échange et de solidarité. Nous voulons surtout mobiliser les énergies et donner une dimension militante à cette campagne. Par le biais de la formation de bénévoles, puis de rencontres entre ces étudiants

et les élèves des collèges et lycées, nous voulons susciter le dialogue entre pairs. L'institution scolaire n'a pas toujours le temps ni les moyens de prendre en charge toutes ces problématiques, et la parole institutionnelle n'est pas toujours efficace auprès des jeunes. Le nombre d'appels et la nature des questions posées aux animateurs des émissions de Sky Rock ou d'autres radios pour adolescents sont révélateurs des lacunes à combler. Sans nous substituer aux acteurs existants, nous croyons utile de leur prêter main-forte via une intervention d'un autre type que celle des infirmières scolaires, des conseillers d'éducation ou des professeurs d'éducation civique, juridique et sociale. Car notre ambition n'est pas seulement de mener une campagne médiatique, mais de contribuer à l'éducation à la santé des étudiants et futurs étudiants.

En quoi cette initiative est-elle « mutuelle » ?

Nous ne voulons pas apparaître comme des apôtres de l'ordre moral. Nous ne faisons que

reprendre le flambeau des combats menés par les mutualistes étudiants qui nous ont précédés. La lutte contre toutes les formes de sexisme n'est pas l'affaire de quelques-unes ; je suis un être de sexe masculin, et je suis fier de dire que je suis féministe.

Le fait de parler de respect, et d'en faire le mot-clé de notre action reflète bien les valeurs qui nous guident et qui nous semblent être fondatrices du mutualisme étudiant.

Certes, notre première fonction est d'assurer une bonne protection sociale à nos affiliés et une couverture complémentaire digne de ce nom ; mais, au-delà de la feuille de soins et de ses délais de remboursement, nous sommes des militants de la citoyenneté sociale. La Mutuelle des étudiants n'est pas un simple prestataire de services, elle doit être un espace d'engagement. La campagne que nous lançons a aussi pour objectif de le rappeler.

Le corps, la sexualité ne sont pas des biens de consommation ni des outils de concurrence entre êtres humains, contrairement à ce que la société actuelle peut laisser penser aux jeunes. Les respecter, c'est se respecter et respecter l'autre. Nous avons conscience que cela ne se décrète pas, que le respect se construit et qu'il s'apprend. C'est une bataille culturelle à mener qui s'inscrit dans la longue histoire de l'éducation populaire.

C'est pourquoi la campagne actuelle n'est qu'une première étape. Sensibiliser, faire prendre conscience, puis mobiliser et organiser un cadre d'action militante. Nous comptons sur un effet boule de neige pour démultiplier le nombre de bénévoles et d'interventions dans les établissements scolaires. Car la Mutuelle des étudiants est un outil de transformation sociale, qui, avec d'autres, ne se résigne pas à constater les dégâts : elle doit prévenir autant qu'aider à guérir les maux provoqués par la discrimination sexiste, les comportements violents, le rejet de la différence.

Propos recueillis par Nathalie Noël et Émile Pinard

HARCÈLEMENT MORAL

LE HARCÈLEMENT MORAL

Une notion difficile à cerner, une question qui peut se poser à tout syndicaliste.

Comment traiter la question ?

Comment répondre à celles et ceux qui s'en disent ou en sont victimes ?

Le militant syndical n'a pas de réponse toute faite et chaque cas est unique.

Écouter, dialoguer, essayer de comprendre. Mobiliser les adhérents Sgen-CFDT sur le lieu de travail et, au-delà, l'ensemble des collègues... Il y a un travail syndical de terrain, de proximité, à faire, un travail qui n'est pas évident, mais qui est nécessaire.

Ces pages sont conçues pour vous aider, comme peuvent vous aider diverses publications dont celles de la CFDT ou de la MGEN.

Michel Debon

Bibliographie sommaire

Marie-France Hirigoyen

- *Le Harcèlement moral : la violence perverse au quotidien*, Syros, 1998 puis Pocket, 2000.
- *Malaise dans le travail, harcèlement moral, démêler le vrai du faux*, Syros, 2001.
- www.harclementmoral.com

Marie-José Gava

- *Harcèlement moral : comment s'en sortir*, Éditions Prat, 2002.

MGEN

- *Les pratiques du harcèlement en milieu éducatif*, ouvrage collectif, Collection MGEN, 1998.
- www.mgen.fr

IDENTIFIER LE PHÉNOMÈNE

Définitions : ce qui n'est pas du harcèlement moral, et ce qu'en dit la loi.

Le deuxième livre de Marie-France Hirigoyen, psychiatre qui a popularisé la notion, commence par énoncer et décrire tout ce qui, selon elle, n'est pas du harcèlement moral. En effet, avec d'autres experts, il lui semble qu'il ne faut pas tout « psychologiser ».

Pour elle, le stress n'est pas du harcèlement moral. Elle rappelle les vertus du conflit et indique ensuite qu'il peut y avoir maltraitance managériale sans qu'il y ait forcément pour autant harcèlement moral. La différence est que celui-ci est occulte, alors que la violence des tyrans caractériel est au contraire repérable par tous et s'exerce sur tous. Les agressions ponctuelles ne sont pas non plus du harcèlement moral, ni la violence externe des clients, ni la seule violence physique, ni même le harcèlement sexuel. Tout cela ne veut évidemment pas dire que l'on ne s'occupera pas du stress, des agressions ponctuelles, et autres violences. Simplement, il ne faut pas tout confondre.

Le grand succès des livres traitant de ce sujet est dû à ce qu'ils répondent à une attente. Le chômage a pu mettre quelque temps en veilleuse les revendications sur les conditions de travail. Elles ressurgissent et, en règle générale, la position de victime se porte bien : une victime doit être écoutée et elle a des droits.

Mais il y a harcèlement « si le but conscient ou inconscient est de faire craquer le salarié ». Si le travail en est le prétexte, il s'agit en réalité de nuire à la personne en tant

que telle. En fin de son chapitre sur les détournements du mot, M. F. Hirigoyen indique : « la victimisation outrancière finit par nuire à la cause qu'elle veut défendre. À trop parler de harcèlement moral à tout bout de champ et à tort et à travers, le concept risque de perdre de sa crédibilité ».

ON PEUT LIRE SUR EXPRESSION MEDICALE.ORG QUE LES BRITANNIQUES ÉVALUENT À 50 % LE NOMBRE DE PERSONNES VICTIMES D'UNE FORME DE HARCÈLEMENT MORAL. QUI DIT MIEUX ?

Ses écrits ne sont pas tous à prendre tels quels. Elle n'est ni syndicaliste ni juriste et, en tant que psychiatre, elle n'a qu'une vision partielle du phénomène. Elle pense que « les partenaires sociaux ont été étonnamment absents dans

le repérage de la problématique du harcèlement moral ». Qui donc a été beaucoup plus vigilant qu'eux ? Nous pouvons produire des exemples de prise en charge syndicale antérieurs à ses ouvrages. Elle reprend aussi, sans la relativiser, la définition de la santé de l'OMS qui serait « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ». Si vous connaissez quelqu'un dans cet « état complet de bien-être »...

Dans une interview donnée à la CFDT, elle veut distinguer les vrais harcelés des faux harcelés. Ces personnes qui se complaissent dans une position de victimes. Celles qui se cachent derrière ce paravent pour ne pas trop travailler. Les personnalités paranoïaques que l'on peut souvent distinguer des vraies victimes car très procéduraires, alors que les victimes doutent sans cesse. Des pervers qui utilisent cet-

ON EN A BEAUCOUP PARLÉ dans les journaux et à la télévision, PUIS PLUS DU TOUT quand le jugement a été rendu.

La première action pénale sur le thème du harcèlement moral a abouti à une relaxe. Le président du conseil d'administration d'une filiale de Canal + a été cité devant la 31^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Le jugement du 25 octobre 2002 indique « qu'il ne ressort pas indubitablement de l'examen des éléments d'appréciation soumis au tribunal que les griefs avancés par la partie civile caractérisent au sens de la loi un acharnement exercé personnellement contre elle par Philippe Bismut ». On note plus loin « que le ton des courriers électroniques échangés entre les parties, dénoncé comme sarcastique, infantilisant, méprisant, insultant, humiliant par la partie civile apparaît comme le langage communément employé au sein de cette entreprise ». Mais que font les syndicats ?

LE POSSIBLE APPEL AU JUGE

**En appeler au juge ?
Lequel ? Dans quel objectif ?
Et pourquoi ne pas renouer avec l'action collective ?**

te accusation pour disqualifier quelqu'un. Il faut donc faire très attention.

Rappelons qu'existent trois grands types de harcèlement. Le harcèlement descendant, le plus connu. Le harcèlement horizontal, entre collègues. Le harcèlement ascendant qui vise par exemple un « petit chef ». Et on connaît plusieurs exemples de ces deux derniers types de harcèlement.

**LE LÉGISLATEUR
A RETENU
UNE DÉFINITION,
DONT ON A PU ÉCRIRE
QUELLE AVAIT UN
CARACTÈRE EXTENSIF.
VALIDÉE PAR
LE CONSEIL
CONSTITUTIONNEL,
C'EST LE JUGE QUI
PRÉCISERA AU CAS PAR
CAS CE QU'IL EN EST.**

Le statut des fonctionnaires précise désormais qu'« aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ». Cela concerne « notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affection et la mutation ». Cette définition, très large, doit ensuite passer à la moulinette des juges. Mais de quels juges parle-t-on ?

Rémy Fontier

Le juge administratif (tribunal administratif)

Le statut des fonctionnaires concerne essentiellement le juge administratif. Sous l'empire de ce nouveau texte, celui-ci pourra donc annuler des décisions administratives concernant le recrutement, la titularisation... Le juge administratif n'a jamais la faculté de punir une personne et ne pourra donc punir aucun harceleur. Il pourra seulement, outre l'annulation des décisions illégales, condamner pééniairement l'administration pour réparation éventuelle.

En droit privé (juge des prud'hommes)

L'agent public n'a droit à aucun aménagement de la charge de la preuve. Pour le travailleur de droit privé, il « suffisait » d'apporter des éléments de fait. L'employeur devait ensuite se justifier en montrant que derrière ces faits, à les supposer établis, il n'y avait aucune intention de harcèlement. Mais cet aménagement a été supprimé par une loi récente. Sans grand dommage semble-t-il : submergés par les requêtes sur le harcèlement moral, les juges prud'hommaux ne l'appliquaient guère.

Le juge pénal (tribunal correctionnel)

Le juge répressif peut lui aussi intervenir. Le code pénal indique en effet à l'article 222.33.2 : « Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa

dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

La justice pénale est très exigeante en matière de preuves : on ne condamne pas à une peine qui se veut exemplaire ou à de la prison (même avec sursis) comme on peut sanctionner en matière disciplinaire. En matière pénale, il ne peut y avoir d'aménagement de la charge de la preuve. Le mis en examen n'a pas à coopérer avec la justice. Le plus souvent, le harcèlement n'est pas visible. Le problème de la preuve est donc central. Il est même arrivé que les signataires d'une pétition se rétractent en cours d'action devant la justice sur pression de l'administration... Les harcelés ont alors perdu. Il faut d'autre part avoir à l'esprit que la personne objet de la plainte peut contre-attaquer en faisant valoir une dénonciation calomnieuse. Faute de preuve, la victime peut ainsi se voir condamnée.

L'action collective

La loi sur le harcèlement moral est aussi utile et inutile que celles, par exemple, sur le harcèlement sexuel, sur le racisme, le bâtonnage... Elle a pour effet de rappeler un droit, une

moralité, une éthique.

Elle n'occasionnera que peu de condamnations en justice. Les condamnations pour racisme sont de l'ordre de quelques unités chaque année et les actes de racisme, à l'embauche par exemple, sont bien plus nombreux... Le travail syndical reste essentiel. Il consiste par exemple à ne pas oublier de faire respecter tous les droits du fonctionnaire. Y compris celui tiré de l'article 11 du statut

**ON PRÉFÈRERA
AU PROCÈS L'ACTION
COLLECTIVE AUPRÈS DU
CHEF D'ÉTABLISSEMENT,
DES SUPÉRIEURS
HIÉRARCHIQUES.
ON SE TOURNERA
PARFOIS AUSSI VERS
LE MÉDIATEUR
OU LE MÉDECIN
DE PRÉVENTION.**

des fonctionnaires, qui prévoit sa protection et le paiement d'un avocat choisi par l'agent. Malgré cette obligation, l'administration n'est pas réellement prête à réfléchir sur ce thème du harcèlement. Le médiateur de l'Éducation nationale, qui a une place reconnue, demande sans succès dans ses deux derniers rapports annuels qu'une réflexion s'engage. La voie juridictionnelle est un ultime recours. Elle ne peut se substituer à l'action collective, syndicale.



Indispensable, la brochure de la CFDT :

**Le harcèlement moral :
en parler, c'est déjà en sortir.
Consulter aussi www.cfdt.org**

JACKY FAYOLLE

L'institut de recherches économiques et sociales (Ires) a été créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises, avec le concours du gouvernement. La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, la CGT-FO et la Fen devenue l'Unsa Éducation le gèrent en commun depuis cette date.

Pourquoi l'Ires ?

À la fin des années 70, le manque de pluralisme du système d'informations économiques et sociales, centré autour du seul Insee (Institut national des statistiques et des études économiques), a suscité un débat d'où est née l'idée de créer d'autres organismes.

C'est ainsi qu'ont vu le jour l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), institut indépendant de recherche et de prévision lié à la Fondation nationale des sciences politiques, un autre institut de recherches lié au patronat et, plus tard, l'Ires.

Rassembler le syndicalisme autour d'un lieu d'étude commun n'allait pas de soi. La CFDT penchait pour un véritable institut intersyndical, FO redoutait que la recherche économique et sociale des syndicats y perde de sa liberté. La formule finalement trouvée fonctionne depuis vingt ans, ce qui ne constitue pas un mince succès dans la situation de rivalité syndicale que l'on connaît en France.

Vingt ans après, où en est l'institut ?

À l'origine, deux fonctions étaient envisagées à égalité : documentation et recherche, cette dernière constituée de recherches communes menées par les chercheurs de l'Ires et de financement de recherches prises en charge par les syndicats eux-mêmes. Chemin faisant, les organisations syndicales ont trouvé intérêt à développer les recherches communes et l'Ires a étoffé ses équipes grâce, en particulier, à une douzaine de

Jacky Fayolle, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires)
depuis le 1^{er} septembre 2002, est administrateur de l'Insee et docteur en sciences économiques. Il est également professeur associé à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble.



Michel Debion

postes mis à disposition par l'Education nationale, l'Insee, le ministère du Travail...

Comment fonctionne-t-il ?

L'Ires est juridiquement constitué sous forme d'association. Son conseil d'administration est composé de neuf syndicalistes, neuf personnalités scientifiques et quatre représentants du Premier ministre. Son bureau regroupe six syndicalistes, un par organisation constitutive. Sa présidence est assumée à tour de rôle par le représentant de l'une d'entre elles. Son directeur est un universitaire. Ses ressources sont assurées par une subvention publique de l'État (3,3 millions d'euros cette année) et par des conventions de recherche. Les ressources de l'Ires ont régulièrement augmenté,

malgré quelques fluctuations brutales lors d'alternances politiques, permettant ainsi d'atteindre la masse critique que l'institut n'avait pas au départ.

Quels sont vos domaines de recherche privilégiés ?

L'Ires, dès les premières années, a fait le choix d'accorder beaucoup d'attention à la comparaison entre les différents pays. D'où la revue *Chronique internationale*, qui paraît tous les deux mois, et l'effort de réflexion méthodologique dans le domaine, particulièrement délicat, de la comparaison internationale. L'Ires priviliege la constitution d'équipes internationales de chercheurs qui vont ensemble travailler sur le terrain plutôt que d'additionner des rapports nationaux, comme cela se fait la plupart

du temps en guise d'études comparatives.

Pour la période 2000-2004, l'Ires développe un programme de travail autour de quatre groupes de travail permanents et de projets transversaux. Ces derniers permettent de développer la coopération entre chercheurs des groupes permanents mais aussi avec des partenaires extérieurs.

Les chercheurs bénéficient-ils de l'indépendance requise pour mener à bien leurs travaux ?

Les chercheurs de l'Ires ont tous de la sympathie pour le monde syndical, ce qui n'empêche nullement la diversité des points de vue à l'image, d'ailleurs, du pluralisme syndical autant que du pluralisme méthodologique propre aux sciences humaines.

Entre le chercheur instrumentalisé par le mouvement syndical et le chercheur donneur de leçons, un équilibre positif a été trouvé, une répartition des rôles admise. Les syndicalistes participent à la définition des thèmes de recherche en concertation avec les chercheurs. Puis ces derniers mènent leurs travaux suivant les règles propres à chacune de leurs disciplines (économie, sociologie, histoire).

Tout au long de la recherche se tiennent des séminaires, des réunions internes, un dialogue entre chercheurs et syndicalistes qui est facilité par des conseillers techniques (un par syndicat) dont la particularité est de garder un pied dans leur confédération et d'en avoir un autre dans l'Ires.

Les articles publiés dans la revue de l'Ires donnent lieu à un va-et-vient semblable. L'auteur reste libre de modifier ou non son travail, mais l'intensité et le sérieux des discussions le conduisent naturellement à prendre en compte les critiques qui lui sont adressées. L'éventualité d'un point de vue alternatif lors de la publication constitue un filet de sécurité.

JACKY FAYOLLE

À qui s'adressent vos travaux ?

À un public militant averti, à des professionnels des questions économiques et sociales, au monde universitaire impliqué dans des domaines de recherche proches. Au total, pour les publications, quelques centaines d'abonnements payants, quelques centaines d'échanges et une part importante de diffusion auprès des organisations syndicales.

Il est vrai que l'équilibre est délicat à trouver. La lisibilité des articles par les militants syndicaux est une exigence permanente dont la réalisation ne va pas de soi. Mais, par ailleurs, la participation des chercheurs de l'Ires aux controverses théoriques n'est pas un luxe et fait partie de la vocation de l'Institut.

Quel est le poids de tels travaux théoriques ?

La participation, régulière ou occasionnelle, de l'Ires aux travaux d'un certain nombre d'organismes tels que le commissariat au plan, le Conseil d'analyse économique, le conseil économique et social, permet de peser dans le débat public. L'Ires, par exemple, grâce aux travaux de son précédent directeur, Jacques Freyssinet, a beaucoup contribué à battre en brèche certaines idées telles que « la flexibilité favorable à l'emploi » ou « la diminution du coût du travail pour faire baisser le chômage ».

Quel avenir pour l'Ires ?

Les organisations syndicales parties prenantes de l'Ires sont attachées au dynamisme de cet institut ce qui mérite d'être souligné dans la situation du syndicalisme en France.

L'Ires a acquis une notoriété dans le monde de la recherche, ses travaux sont reconnus ; et on n'est pas au bout des interactions positives entre le travail de recherche et les initiatives syndicales ou intersyndicales.

Propos recueillis par
Michel Debon
et Émile Pinard

EN SAVOIR PLUS SUR L'IRES

Groupes de travail permanents

- **Emploi :** transformation de la relation d'emploi.
- **Revenu salarial :** salaire direct, protection sociale, formes dérivées des revenus du capital.
- **Relations professionnelles :** transformations des relations professionnelles autour de la problématique de l'internationalisation.
- **Travail :** analyse des transformations du travail sous le double aspect des contenus et des conditions de travail et des relations entre qualifications, compétences et formations.

Projets transversaux

- Mondialisation financière et transformation du rapport salarial.
- Temps de travail : les logiques contradictoires de réduction et de flexibilisation du temps de travail...
- Actualité internationale des problèmes du travail.

Site internet
www.ires-fr.org

Parmi les nombreux articles en ligne :

Les mécanismes de discrimination à l'égard des jeunes dont l'origine étrangère est réelle ou supposée.

M. Viprey

www.ires-fr.org/files/publicat/revue/r39/r393.pdf

L'égalité hommes/femmes : quelles stratégies syndicales ?

A. Ardura, R. Silvera

www.ires-fr.org/files/publicat/revue/r37/r374.pdf

Quel avenir pour les retraites par répartition en Europe ?

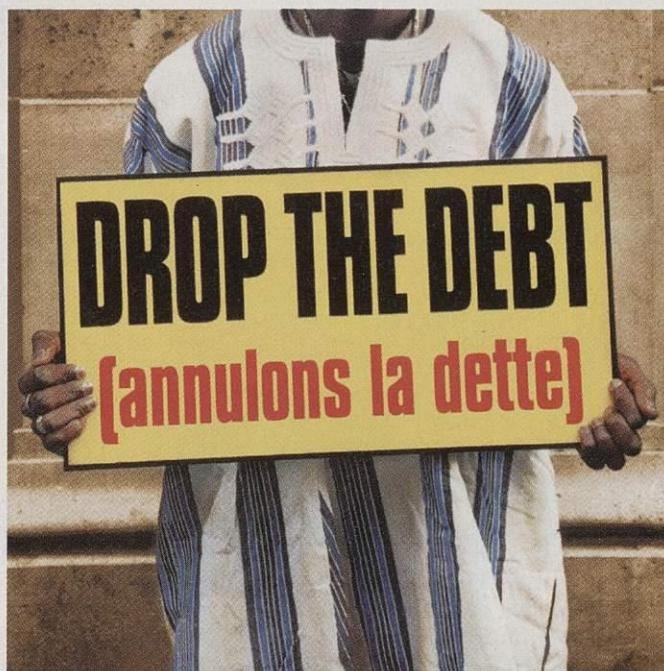
A. Math

www.ires-fr.org/files/publicat/revue/r36/r361.pdf

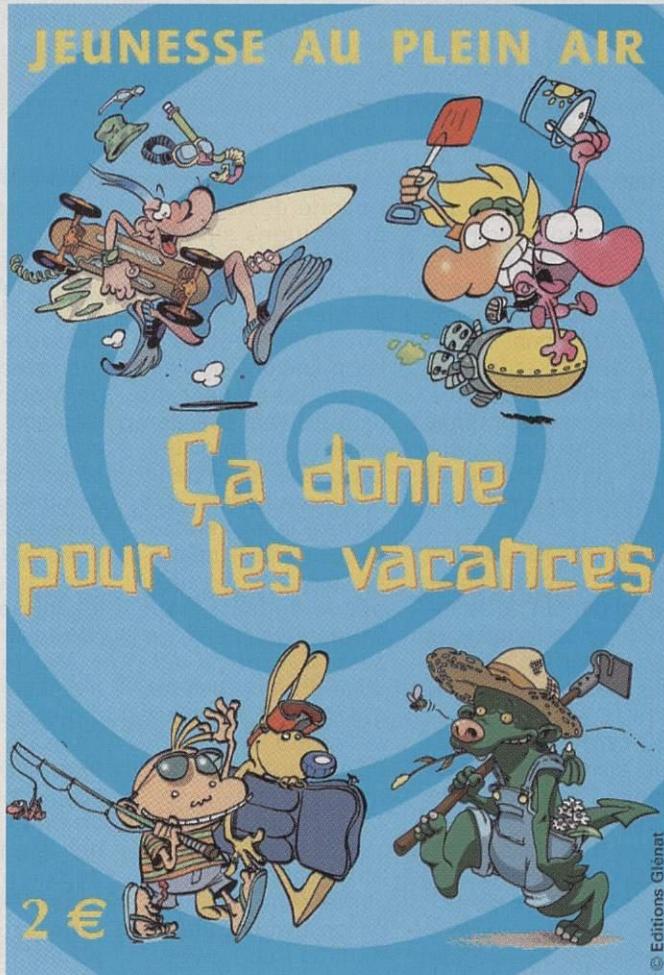
Les emplois jeunes à l'épreuve du salariat - Quelques résultats d'une enquête de terrain

R. Sobel, J. C. Deroubaix, J. P. Yonnet

www.ires-fr.org/files/publicat/revue/r35/r351.pdf



Les bénéfices réalisés grâce à la vente de ce disque militant iront renflouer les caisses des associations dédiées à la lutte pour l'annulation de la dette.



CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ 2003
pour aider des enfants à partir en vacances



JEUNESSE AU PLEIN AIR
www.jpa.asso.fr



RÉCITS DE SCOLARITÉ

Le titre de l'ouvrage, dans la période actuelle, pourrait être mal interprété. Disons-le d'emblée, il ne participe pas à l'entreprise de remise en cause des grands choix éducatifs de ces trente dernières années.

Au fil de cette enquête, qui décrit les effets produits par la « démocratisation » du système scolaire, le sociologue livre quelques données et réflexions. Ni réquisitoire ni plaidoyer, cet ouvrage manifeste seulement un sérieux parti-pris en faveur de la justice sociale. Amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac a conduit à abaisser les seuils de passage de classe en classe, mais n'a pas fondamentalement modifié la réalité : 90 % des enfants de cadres atteignent une seconde générale ou professionnelle contre 42 % seulement des enfants d'ouvriers. Une politique publique qui n'atteint pas mieux ses objectifs mérite d'être regardée de plus près.

Stéphane Beaud observe l'inégalité sociale autrement qu'au travers de statistiques et de rapports d'experts. Il parle de la classe ouvrière à une époque où celle-ci est passée de mode. Il parle d'enfants d'immigrés dans une période où il est plus fréquent de les soupçonner de troubles à l'ordre public que de les percevoir comme victimes d'injustices sociales. Il parle d'une poignée de jeunes de cités aux prises avec des problèmes qu'on a trop vite fait de juger surmontables puisque « certains s'en sortent ».



Ce livre n'est pas destiné aux seuls enseignants ou spécialistes des questions éducatives. Il ne s'agit pas d'une étude savante réservée aux initiés mais d'histoires personnelles, d'une histoire collective d'espoirs déçus, dit même l'auteur. Des tranches de vie qui sont autant de démonstrations de l'inanité des discours et solutions simplistes. On se fourvoierait, par exemple, à croire, comme le présent gouvernement, que les questions de l'autorité, du respect du droit et de la sanction seraient primordiales.

On oublie facilement, on ignore parfois, que derrière le je-m'en-foutisme ou la fainéantise, tant décriés et si décourageants pour les enseignants, il y a aussi « l'extrême difficulté à se concentrer, à s'isoler, à lire, c'est-à-dire à s'extraire de l'univers matériel et mental dans lequel ont toujours vécu les élèves de cité : la famille et le quartier ». Cette réflexion nous oblige à lutter contre la tentation de renvoyer à la seule responsabilité personnelle les comportements d'insouciance et d'imprévoyance irréductibles aux conseils, aux avertissements, aux sanctions si difficiles à sup-

porter pour les enseignants. Cette enquête est intéressante par ce qu'elle donne à comprendre de certains déterminismes. Elle pourrait alimenter le sentiment que l'essentiel serait joué selon l'origine sociale ou ethnique. Nous en tiendrons plutôt l'idée que les travaux de recherche destinés à ouvrir les voies de la réussite scolaire aux enfants de milieu ouvrier mériteraient d'être multipliés.

80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire
Stéphane Beaud
Éd. La Découverte - 2002 - Coll. Textes à l'appui/enquêtes de terrain - 24 €

HUMOUR

Les lecteurs d'*Alter éco* connaissent bien cette discrète chronique, « *Marge et manœuvre sont dans un bateau* », qui constitue, avec les dessins de Matthieu, la note d'humour dans une revue par ailleurs tout entière vouée à rendre compréhensibles des questions économiques et sociales ardues afin de ne pas les laisser aux mains des seuls spécialistes. « *Marge* » et « *manœuvre* » sont de ces mots fourre-tout fort en usage dans la rhétorique de nos distingués économistes. Le dialogue de comptoir qu'entretiennent ces deux personnages dans *Alter éco* a une vertu corrosive. Propos pontifiants des technocrates, vérités définitives des experts, mensonges et faux-semblants des gouvernants et possédants donnent matière chaque mois à des échanges qui en soulignent

l'égoïsme, le cynisme, la bêtise.

Une soixantaine de ces dialogues ont été rassemblés et cela donne un petit livre joliment édité qui vise à « *remonter le moral de ceux qui n'ont pas renoncé à améliorer la société* ». Il est à mettre entre toutes les mains et constitue un cadeau particulièrement indiqué pour ceux que contaminerait un peu trop le credo libéral.

Avant d'être chercheur à l'Ires, Pierrot officiait comme professeur d'économie au lycée de Tours et il y a tout lieu de croire, à la lecture de sa chronique, qu'il n'a pas dû y distiller le respect aveugle des dogmes de l'économie néo classique.

Marge et Manœuvre sont dans un bateau
Les chroniques de Pierrot
Editions du toit - 2002 - 8 €



PETITES ANNONCES

Tarifs :

Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.

Pour les autres, il faut compter, **par ligne de 30 signes** (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), **7 €** pour les adhérents (joindre étiquette-adresse de PE) et **14 €** pour les non-adhérents.

Locations

Prague centre. Mes appts sem. Tél 01 60 72 62 48.
<http://dbordier.nerim.net>

Vélo au pays Bas, 25-55 km/j. Péniche conf. comme hôtel itin. 506-566 €/sem p.c.
Tél 05 59 68 93 43

38 - Chartreuse 1000 m. 30 km Chambéry ski de fond mais. 4/5 pers.
Tél rép fax 04 92 50 03 07

17 - La Rochelle. À louer maison 7/8 personnes tout confort, 4 chambres, 2 salles de bain, jardin. Prox. île de Ré, plage. Du 02/08/03 au 30/08/03. 610 €/semaine.
Tél 05 46 42 20 49

06 - Nice. Loue F2 60m². Calme proche mer. Août et septembre. Sem 400 €, quinz 700 €.
Tél 04 93 86 39 01

DIRECTEUR

DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SÉCRÉTAIRES DE

RÉDACTION, MAQUETTE

Nathalie Noël,
Émile Pinard.

RÉDACTION

Alain Baury,
Isabelle Conversin,
Françoise Lebocey,
Raymonde Piecuch,
Marie-Agnès Rampoux,
Odile Ravaux.

FLASHAGE

Unipag (Paris xix^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00
Fax : 01 56 41 51 11
www.sgen-cfdt.org
fede@sgen-cfdt.org

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- ▶ L'actualité en direct
- ▶ Votre métier
- ▶ Des textes de référence
- ▶ Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>
Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

semaine d'éducation CONTRE le racisme

du 17 au 23 mars 2003

Organisée par :

ANIMA'FAC
CEMEA
CIDEM
CNAFAL
EEDF
FASTI
FCPE
CLUBS UNESCO
FEP-CFDT
FERC-CGT
LÉO LAGRANGE
FRANCAS
FSU
JPA
LDH
LICRA
LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT
MRAP
OCCE
PEP
SGEN-CFDT
UNEF
UNL
UNSA ÉDUCATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège-Lycée-CIO

Profession
EDUCATION

Février 2003



PERSONNELS DES
COLLEGES,
LYCÉES ET
CENTRES
D'INFORMATION
ET D'ORIENTATION

Journées de l'engagement	page II	Programme de philosophie	page IV
Recrutement	page III	AG du second degré	page IV
Certifiés et agrégés en LP	page IV	Effectifs en LP	page VIII

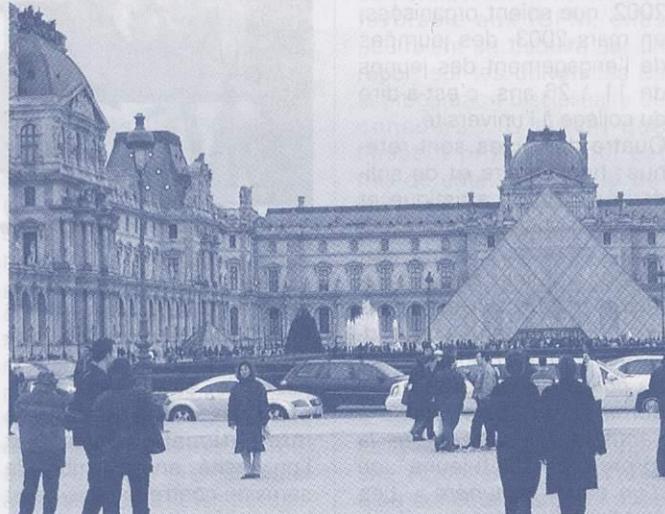
SORTIES SCOLAIRES ET GRATUITÉ

Faire rimer sorties
scolaires et gratuité
n'est pas toujours facile.

Cela peut même
s'apparenter
à la quadrature
du cercle...

Rappelons quelques principes. Le premier, la gratuité, exige que les activités d'enseignement ne soient pas à la charge des parents d'élèves. Principe absolu, confirmé par la jurisprudence, il concerne toute la durée de la scolarité, depuis l'entrée en maternelle jusqu'aux classes de lycée post-bacca. La circulaire du 30 mars 2001 (voir le BO du 12/04/01) indiquait notamment qu'"aucune contribution ne peut être demandée aux familles pour le financement des dépenses de fonctionnement administratif et pédagogique relatives aux activités d'enseignement obligatoire des élèves" et que "le principe de gratuité, applicable dans tous les établissements publics locaux d'enseignement, doit être considéré de manière absolue", les dépenses afférentes aux activités facultatives, les voyages scolaires en particulier ne relevant pas de ce principe.

Petit problème : comment déterminer-t-on ce qui est



Emmener ses élèves au musée tout en respectant le principe de gratuité ? Un casse-tête pour celles et ceux qui croient aux vertus pédagogiques des sorties scolaires.

obligatoire ? Dans le premier degré, la réglementation est claire : est obligatoire ce qui se déroule pendant le temps scolaire dans le cadre des programmes, dans les locaux scolaires ou en dehors au cours d'une sortie ; seules les activités facultatives pouvant être payantes, en particulier lors des sorties dépassant les horaires ordinaires de la classe.

DES TEXTES IMPRÉCIS

Et dans le second degré ? Aucun texte, à notre connaissance, aussi précis que celui du premier degré. Les chefs d'établissement de collège tentent d'appliquer l'esprit

de la circulaire comme ils le peuvent en suivant la logique suivante : si une sortie scolaire est obligatoire, elle doit être gratuite. Si elle concerne le programme de la classe, durant les heures de cours ; mais qu'une contribution soit demandée aux familles, alors l'activité devient facultative.

Dans la plupart des cas, les équipes arrivent à s'en accommoder. Si des parents refusent de laisser participer leur enfant, on le "case" chez des collègues ou au CDI avec du travail en rapport avec la sortie. Il arrive aussi que les familles éprouvent des difficultés financières et, jusqu'à présent,

des solutions étaient trouvées.

C'est là en effet qu'intervient un deuxième grand principe républicain : celui de l'égalité des chances. « Il convient de toujours veiller à ce qu'aucun enfant ne soit écarté pour des raisons financières » (BO du 23/09/99). Dans les collèges, ont été créés en 1995 les fonds sociaux, distincts, depuis 1997, des fonds sociaux pour les cantines : la possibilité, enfin, d'aider des familles pour une sortie, un voyage, ou plus simplement une paire de lunettes.

DES MOYENS INSUFFISANTS AU REGARD DES BESOINS

Or, que s'est-il passé cette année ? Les collègues ont eu la désagréable surprise d'apprendre une baisse massive de ces fonds... Que faire quand votre gestionnaire vous annonce que les seules aides possibles sont dorénavant celles qui concernent la demi-pension ? Mais où sont donc passés les principes de gratuité et d'équité ?

Dans l'académie d'Amiens, le recteur a tout récemment interdit les sorties scolaires payantes d'une journée. A-t-on donné pour autant des moyens supplémentaires pour monter les projets ? Si plus rien n'est possible, faute de moyens, il est sûr

Suite en page II

Suite de la page I

JOURNÉES DE L'ENGAGEMENT

UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Luc Ferry sait bien, lui, que les jeunes veulent s'engager dans des actions bonnes et généreuses. Grâce à sa bienveillance, ils vont pouvoir le faire une journée par an. Sœur Emmanuelle a d'ailleurs donné sa bénédiction à cette initiative devant des millions de téléspectateurs...

qu'on parviendra à la gratuité totale ! Ce sont encore les familles défavorisées qui vont souffrir d'une application rigoriste de ces principes, les familles favorisées continuant, elles, d'emmenner leurs enfants au théâtre, au cinéma ou au musée. Et que dire du principe d'équité géographique ? Soit un enfant qui va dans un collège de centre ville : entrée gratuite, pas de transport. Ouf, les équipes s'en sortent. Soit un enfant allant en collège dans une zone rurale, à 70 km de Paris. Le Louvre est gratuit... pas le transport. Et pour compliquer la tâche des équipes, l'état s'est aussi resserré pour les actions d'autofinancement : pas d'opérations commerciales dans les établissements pour des raisons évidentes et légitimes (risques de racket, volonté d'écartier tout mercantilisme).

UNE GRATUITÉ VIRTUELLE

Pourtant les distributeurs fleurissent dans les établissements et l'esprit de coopération à l'œuvre entre les parents d'élèves et les profs lors des kermesses s'éloigne. C'était aussi une façon d'impliquer les familles, y compris en difficulté. Il ne reste, si l'on veut rester strictement dans le cadre réglementaire, que les subventions publiques... insuffisantes.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une ouverture culturelle des établissements. En tant que pédagogues, nous savons aussi que, pour sortir de la spirale de l'ennui, une démarche de projet appuyée par un temps fort de vie collective (en sortie ou en voyage) peut être essentielle.

Mais si on continue ainsi, il arrivera un jour où, même les profs les plus convaincus et les plus acharnés, capituleront. Enfermés dans la quadrature du cercle.

Véronique Bono

Partant du constat que « beaucoup de jeunes souhaitent se mobiliser, s'engager dans des projets qui ont un sens et une utilité pour les autres », le ministre demande, dans une circulaire aux recteurs du 28 novembre 2002, que soient organisées, en mars 2003, des journées de l'engagement des jeunes de 11 à 26 ans, c'est-à-dire du collège à l'université. Quatre domaines sont retenus : humanitaire et de solidarité ; culturel, artistique et sportif ; civique ; économique. Pour chacun de ces domaines, « il sera proposé aux jeunes soit de s'investir dans un projet existant, soit d'inventer un projet original, soit de donner un débouché économique ou social stable à l'activité envisagée sous la forme d'un "Défi-jeune" ou d'un travail rémunéré ». Les établissements pourront organiser à cette occasion, expositions, événements culturels et sportifs, éventuellement avec des participants extérieurs.

FAIRE DU NEUF À TOUT PRIX...

Il est certes positif d'aider les jeunes à monter des projets. Il est particulièrement intéressant de parler de l'ouverture des établissements sur leur environnement culturel et social au moment où Xavier Darcos parle fermeture, grilles, caméras. Cependant, la philosophie latente du projet pose question, l'absence de moyens, l'empilement des dispositifs obèrent la mise en place réelle.

Il y a déjà des journées citoyennes pour l'élection des conseils de vie lycéenne, au



Chambre noire

Une vision désuette et démagogique de l'« engagement des jeunes ».

mois d'octobre, des actions pour l'éducation au développement et à la solidarité internationale, en octobre également, la semaine de solidarité internationale à l'école et à l'université, en novembre, la semaine contre le racisme et la journée de la femme en mars. Il existe aussi des CVL qui fonctionnent tant bien que mal : quel bilan en a été fait, quelles mesures ont été prises pour favoriser un bon fonctionnement, la formation des élus ?

... AVEC DU VIEUX...

Mais, à nouveau ministre, nouvelle mesure : ce sera donc « l'engagement des jeunes », avec un petit côté moralisateur dans le terme employé et des oubliés significatifs dans les domaines d'action proposés. Ainsi la défense et le respect des Droits de l'Homme n'apparaissent pas, on préfère l'« humanitaire et [la] solidarité », la charité n'est pas loin. Ainsi a-t-on le civique, mais pas la citoyenneté, autrement dit les devoirs, mais

pas les droits. Ainsi a-t-on l'économique, mais pas le social, et surtout pas les droits économiques et sociaux.

... ET SANS DÉBORUSER UN EURO !

Ainsi a-t-on l'artistique et le culturel, mais le ministère vient de diminuer les crédits alloués aux classes à Pac... Le ou les coordonnateurs, volontaires, s'engageront eux aussi bénévolement, aucun financement spécifique n'étant prévu. Les collectivités locales financeront les initiatives, éventuellement, si le cœur leur en dit ; c'est le charme de la décentralisation...

Le devenir de ce dispositif est aléatoire, mais après tout, il est surtout de l'ordre du discours, et c'est sans doute là sa fonction essentielle.

Daniel Trillon

Présentation de la journée de l'engagement
www.education.gouv.fr puis *Envie d'agir*?
Un livret sera diffusé à un million d'exemplaires
dans les établissements scolaires.

RECRUTEMENT

RECRUTER OUI, MAIS COMMENT ?

**Recrutement, formation, attractivité du métier:
notre tiercé gagnant n'est pas celui du ministère...**

Vu le nombre croissant des départs en retraite (avec un pic de 21 000 prévu pour 2008) se pose de façon aiguë la question du renouvellement des enseignants. Il faudra recruter plus de 15 % des sortants diplômés de l'enseignement supérieur long. Mais la tendance est au recul : entre 1997 et 2002, 27 % et 42 % de candidats en moins au Capes et au Capet. Attirer les jeunes vers les concours, les y préparer et leur prodiguer une formation adaptée, tel est le pari que doivent donc relever les IUFM.

DES TOUTES PETITES ANNONCES

Alors, quelles perspectives ? Des promesses d'annonces sur l'IUFM pour mars après celles de tables rondes pour janvier... Des propos ministériels en faveur du compagnonnage : une bonne formation théorique, un peu de doigté et hop ! En termes budgétaires, il est certes plus avantageux de faire travailler un stagiaire 9 heures plutôt que 6 !

Le Sgen-CFDT ne peut accepter que les IUFM deviennent des écoles professionnelles et que la responsabilité de la formation soit transférée aux établissements d'accueil.

UNE GESTION DE LA PÉNURIE

Dans ce contexte, abandonner le plan pluriannuel de recrutement est paradoxal... Avec 16 384 départs prévus dans le 2nd degré, Luc Ferry propose d'ouvrir au concours 18 000 postes à l'externe, 2 400 à l'interne, 1 800 pour



les réservés et 1 750 possibilités de titularisation par les examens professionnels (soit 3 800 titularisations possibles, comme en 2002) estimant donc que « *le niveau global des concours du second degré permettra de remplacer les départs* ». Une remarque cependant : le nombre de concours réservés est réduit de 760 et celui de concours internes de 160. Seul l'examen professionnel augmente de 312 les possibilités de titularisation...

Et il oublie un détail : le nombre de postes ouverts à un concours ne présume en rien du nombre de candidats qui s'y présentent ! Que les universités proposent des modules pré-professionnelles ou pas, peu importe. Pas un mot non plus sur l'attractivité du métier !

DES RÉFORMES INCERTAINES

Le Conseil national des programmes suggère de revoir le contenu des licences en vue d'une meilleure préparation aux concours et d'une formation plus polyvalente, en donnant des moyens pour les préparer et en valorisant au moment du concours tout crédit obtenu dans une discipline différente. Il suggère aussi de l'organiser en deux

temps, avec des épreuves théoriques ou disciplinaires à la sortie de licence et en fin d'IUFM pour les épreuves à caractère plus professionnel. On perçoit le danger de telles propositions : lues rapidement par un ministère peu favorable aux IUFM, elles pourraient se traduire par un report sur les universités de la préparation disciplinaire au concours... D'autant que l'aspect professionnel est mis de côté... et que le travail avec les IUFM se réduit à une stricte répartition des tâches, même si l'accent mis sur la polyvalence et la pluridisciplinarité est une ouverture intéressante.

NOTRE TIERCÉ

La branche 2nd degré se penche actuellement sur l'idée d'un concours national avec choix de région. Si la formation des enseignants laisse l'opinion publique à peu près indifférente, bon nombre de stagiaires réclament davantage de terrain. N'ayons pas peur de leur démontrer les risques d'un compagnonnage caricatural. Faisons-leur remarquer qu'ils se plaignent de ne pas pouvoir assez discuter de leurs problèmes et qu'un travail plus important d'analyses de pratiques leur permettrait. Militons pour une amélioration du mémoire professionnel, pour qu'il ne passe pas à la trappe lui aussi. Nous sommes peu nombreux à défendre cette vision de la formation. Raison de plus, vu le contexte, pour être imaginatifs et offensifs. Et oser proposer un tiercé gagnant.

Véronique Bono

EN BREF

IUFM : L'INQUIÉTUDE

Nos inquiétudes se confirment. Dans le Monde du 31/01/03 (vive la concertation par presse interposée !), nous avons appris qu'il y aurait une communication en conseil des ministres début mars sur la formation. Le ministère d'agir ensuite consulter les syndicats. Le but ? Contrôler des IUFM jugés trop autonomes. Exit la première année de préparation aux concours en IUFM pour la reporter sur les universités... et renforcer le disciplinaire ! Et pour faire des économies, un passage de 6 h à 9 h pour les PLC2. Exit aussi le mémoire professionnel, réduit à un simple rapport de stage. La formation continue est renvoyée aux recteurs et la recherche aux universités, les IUFM restant sur la touche. Formateur tout cela, non ?

AUDIENCE À LA DESCO

Le Sgen-CFDT souhaitait interroger la direction de l'enseignement scolaire (Desco) sur les TPE dans les filières générales, leur expérimentation (ainsi que celle de l'ECJS) dans les filières technologiques, l'épreuve anticipée de français, les IDD et les langues. Voici, en substance, les réponses du directeur. L'épreuve anticipée de français ne sera pas modifiée, pour permettre à tous de s'y habituer. Si l'avenir des TPE n'est pas remis en cause, on préfère maintenir l'existant, c'est-à-dire le caractère optionnel de l'épreuve d'examen terminal. Quant à l'ECJS, sa généralisation n'est pas à l'ordre du jour, puisque le bilan n'est déjà pas satisfaisant dans les filières générales, au point qu'on envisage de la supprimer en terminale. Concernant les IDD, la Desco est optimiste. Toutefois, comme ils n'apporteraient pas de réponse aux élèves en grande difficulté, il faudrait réfléchir aux perspectives de dispositions dérogatoires de pré-orientation et à l'articulation 3rd/2nd. Dans ce contexte, le brevet devrait être repensé : quelles compétences attendues, comment les vérifier et par quel type d'épreuves ?

La Desco veut favoriser la diversité linguistique dans le premier degré, en permettant à ceux qui auraient choisi une autre langue que l'anglais de commencer celui-ci en LV2 dès la 6^e ou la 5^e. Les dispositifs innovants en collège et lycée sont donc maintenus, ce qui nous rassure. Cependant, la diversification envisagée au collège pour les élèves en grande difficulté mérite une vigilance toute particulière du Sgen-CFDT, attaché au collège pour tous et opposé aux orientations précoces.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

AGRÉGÉS ET CERTIFIÉS EN LP

À l'issue du mouvement intra académique, des certifiés ou des agrégés, volontaires, pourront être nommés à titre définitif sur les postes de PLP restés vacants.

Une disposition qui pose question.

La circulaire concernant le mouvement 2003 prévoit, et c'est nouveau, que « dans l'hypothèse de postes restant vacants à l'issue du mouvement des professeurs de lycée professionnel, les professeurs agrégés ou certifiés qui en feraient la demande pourront être affectés en lycée professionnel dans l'intérêt du service. La formation paritaire mixte académique habilitée à connaître de leur affectation sera consultée. »

Le Sgen-CFDT, favorable à un corps unique, n'a pas d'opposition de principe à cette disposition. Mais cela ne pourrait s'entendre que si la réciprocité était explicitement prévue pour les PLP. Ceux-ci devraient pouvoir être nommés sur des postes de collège ou de lycée et intervenir dans toutes les classes, y compris en BTS.

RÉCIPROCITÉ

En effet, si, comme le déclare le Conseil d'État dans son ordonnance du 29 novembre 2002, rien ne s'oppose à la nomination de certifiés ou d'agrégés en LP, rien ne s'oppose non plus, dans le statut des PLP, à leur nomination en collège ou en lycée. L'article 2 du statut des PLP précise qu'« ils exercent principalement dans les classes ou divisions conduisant à l'acquisition des CAP, BEP et des bac



Certifiés, agrégés et PLP ensemble dans les mêmes établissements ? Pourquoi pas.

pro » ; principalement donc et non exclusivement.

L'obligation de plus en plus fréquente faite aux PLP titulaires de zone de remplacement d'effectuer des remplacements en collège, y compris à l'année, prouve bien d'ailleurs que le ministère a pris acte de cette possibilité. Sans cette réciprocité, une telle mesure est source d'iniquité car elle accroît le champ de nomination de certains personnels au détriment de certains autres, les PLP.

NE PAS BLOQUER DES POSTES

Le risque existe que des certifiés ou des agrégés bloquent ainsi des postes. La politique actuelle des soldes, consistant à répartir la pénurie, a pour conséquence que de nombreux postes ne sont pas pourvus par des titulaires. Ces postes vacants à l'issue du

mouvement intra ne concernent pas seulement les disciplines professionnelles, mais aussi celles d'enseignement général. Les demandes de nomination de certifiés ou d'agrégés sur des postes de PLP, devront donc être examinées au cas par cas par les formations paritaires mixtes concernées, pour des postes structurellement vacants depuis plusieurs années, dans des disciplines en difficultés de recrutement.

En tout état de cause, les professeurs volontaires doivent accepter d'effectuer toutes les tâches dévolues aux PLP : bivalence, suivi des élèves lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFE/PFMP). Il doit leur être également proposé une formation adaptée.

Daniel Trillon

PROGRAMMES

LABYRINTHE PHILOSOPHIQUE

Rejeté au Conseil supérieur examiné par un groupe d'experts, de philosophie semble avoir perdu son fil d'Ariane, celui qui conduit à l'élève.

L'enseignement de la philosophie est en crise. Preuve en est l'incapacité de l'institution scolaire à traiter cette discipline comme une autre, à la doter d'un programme compréhensible pour tous et de modes d'évaluation qui permettent véritablement aux élèves d'être interrogés sur ce qu'ils ont acquis pendant leur année de terminale.

UNE MATIÈRE EN ERREUR

Deux camps s'affrontent :

- ceux, d'une part, qui, majoritaires parmi les enseignants de philosophie, pensent que la philosophie, c'est l'apprentissage de la pensée sans besoin de références à une histoire culturelle ou sociale, et que l'élève apprendra à « philosopher » par la simple imprégnation de la pensée de son professeur, sur le modèle du maître et du disciple : c'est pourquoi ils approuvent le programme Fichant qui consiste en une longue liste de notions indéterminées et une non moins longue liste d'auteurs. Or ce programme a reçu un avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation et du Conseil national des programmes en juin 2002 pour ces raisons mêmes...

TROUVER LA SORTIE

Aujourd'hui, où en est-on ? Ne trouvant plus la sortie du labyrinthe, le ministère a chargé Michel Fichant de construire un nouveau projet de programme qui permette d'articuler la nécessaire détermination des programmes en matière de savoirs à acquérir et la non moins nécessaire

de l'Éducation, le programme de philosophie semble avoir perdu son fil d'Ariane,

liberté philosophique et pédagogique des professeurs de philosophie. Hélas, c'est surtout ce dernier point qui a retenu l'attention du groupe d'experts. Certes, quelques modifications ont été faites pour hiérarchiser les notions proposées en les regroupant dans cinq champs de réflexion. Mais, au total, ne retrouve-t-on pas exactement la même liste de notions que dans le programme précédent ? Sans compter qu'il n'y a pas de véritable différenciation entre les séries, en procédant uniquement par soustraction. Un point positif cependant : apparaissent des repères auxquels le professeur doit faire référence dans la conduite de son enseignement. Mais pour ce qui est de l'apprentissage de la réflexion philosophique, les seules formes de discours appropriées restent la dissertation et l'explication de texte dont on sait combien les élèves y réussissent peu...

Le Sgen-CFDT (qui doit rencontrer prochainement le groupe d'experts) dira ses réserves sur ce programme, car il n'est pas de nature à donner du sens à l'enseignement de la philosophie ni à empêcher la filière L de s'éteindre doucement. Isabelle Conversin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

UN RENDEZ-VOUS FRUCTUEUX

L'assemblée générale du second degré s'est tenue les 30 et 31 janvier à Paris. Avec 80 délégués et toutes les UPR représentées, la participation était au rendez-vous.



Claude Pair, invité à faire partager ses réflexions sur la loi d'orientation de 1989.

(apprentissage de l'autonomie et processus cognitifs) telles ont été, entre autres, les pistes de travail évoquées.

Un troisième atelier a planché sur l'idée d'un concours national avec choix de région pour permettre en particulier aux néo titulaires de mieux vivre leur première affectation. Un quatrième groupe s'est penché sur la place de la voie technologique. Un cinquième a fait le point sur l'évolution des métiers des principaux intervenants dans les établissements. Nul doute que ces deux jours auront permis de faire avancer réflexion et revendications.

Véronique Bono

dans leurs possibilités de parcours.

Loin d'être négligée, la question du collège unique a été au cœur des préoccupations des participants. Le deuxième atelier portait d'ailleurs sur « le socle commun ».

RÉAFFIRMATION DE NOS PRINCIPES

Dans un contexte où la tentation et les tentatives de relégation des élèves en difficulté se multiplient, il est apparu clairement à l'assemblée qu'il fallait réaffirmer la nécessité d'obtenir enfin une véritable mixité sociale par une éducation et une instruction communes. Permettre à tous les jeunes d'avoir en main les outils grâce auxquels ils pourront continuer à se former tout au long de la vie, éviter la dispersion et l'empilement des connaissances, sont les objectifs du socle commun. Raisonner

autrement que par une juxtaposition de disciplines, recomposer différemment les champs disciplinaires en fonction d'objectifs concernant les savoirs (savoir être, savoir-faire, savoir et les apprentissages

LES PARTICIPANT / ES

La parité (objectif voté à Caen en 1995) est en bonne voie puisque la proportion est de 41 % de femmes. 27 % ont moins de 40 ans, 48 % ont entre 40 et 50 ans, 33 % plus de 50 ans. Il y a nécessité d'anticiper le départ à la retraite d'un certain nombre de nos responsables et à préparer le renouvellement des générations. 47 % ont adhéré avant les années 80, 27 % entre 1980 et 1990, et seulement 27 % depuis les années 90. Il est clair qu'il faudra accentuer notre effort de développement en direction des jeunes.

En ce qui concerne les décharges attribuées, 33 % n'en ont aucune, 37 % ont moins d'un quart, 29 % entre un quart et une demi-décharge, 1 % une décharge complète, mais il s'agit de personnes en CPA. Enfin, dernière question riche d'enseignements et qui peut-être fait hésiter à prendre des responsabilités syndicales : le cumul des mandats. De nombreux délégués sont à la fois membres des exécutifs de syndicats et d'UPR et en même temps élus Capa, voire membres désignés dans les CTPA, CDEN, CAEN, etc. Une petite surprise, rares sont ceux qui sont impliqués dans l'interprofessionnel (12 %).

Comment assurer le renouvellement de nos responsables et développer l'organisation ? Cela devra faire l'objet de la réflexion et de l'action constantes du Sgen-CFDT.

CONCOURS 2003

Postes ouverts

Le ministère a annoncé le nombre de postes mis aux concours dans le second degré : 18 000 pour les concours externes, 2 400 pour les concours internes, 1 800 pour les concours réservés et 1 750 possibilités de titularisations par les examens professionnels (2 000 avaient été prévues lors de la création de ces examens), soit un total de 23 950.

Il affirme que le niveau de recrutement est suffisant pour compenser les départs à la retraite, c'est-à-dire de garder l'identique, argument que le Sgen-CFDT réfute pour deux raisons : l'existant n'est nullement satisfaisant et, de plus, le nombre de non titulaires est malheureusement en constante augmentation.

Le ministère refuse d'anticiper l'inéluctable renouvellement alors que le temps nécessaire à la formation est d'un an et qu'un afflux massif de « débutants » risque de fragiliser encore plus tout le système éducatif. Comparons les résultats de cette année aux prévisions qui avaient été faites. En 2002, 18 000 postes annoncés pour les concours externes (dont 800 pour le troisième concours) alors qu'en réalité il y a eu 19 175 reçus (dont 347 au titre du troisième concours).

De même, les 2 560 postes prévus aux concours internes se sont transformés en 2 801 reçus ; quant aux examens professionnels, les résultats sont malheureusement tou-

jours très inférieurs aux possibilités envisagées par le ministère, 1 438 reçus pour un potentiel de 2 200. Au total, ce sont donc 25 300 postes pour quelques 25 964 lauréats. Un décalage qui n'est pas très surprenant car tous les lauréats n'honorent pas leur réussite (admission à plusieurs concours, report de stage pour poursuite d'études, détachement dans l'enseignement supérieur...), et certains ne seront malheureusement pas titularisés.

Quoi qu'il en soit, entre 2002 et 2003, un déficit de postes s'élevant à 1 350 existe bel et bien et le ministère a voulu, une fois de plus, faire un effet d'annonce à quelques jours d'une grève nationale et intersyndicale.

AVANCEMENT

Hors classe

Le ministère publie les contingents de passage à la hors classe en septembre 2003.

Pour tous les corps excepté les PEGC et les chargés d'enseignement d'EPS, les contingents sont établis en totalisant quatre éléments :

- les sorties qui correspondent aux prévisions des départs à la retraite et des congés de fin d'activité (CFA) ;
- les créations d'emploi qui figurent dans le projet du budget ;
- les « équivalents temps plein » (ETP) qui transforment en « postes » les reliquats des temps partiels (par exemple, le reliquat est de 15 % pour un temps partiel de 85 %) ;
- les ajustements correspondant aux écarts entre

les prévisions et les constats de l'année précédente.

Les contingents 2003 sont identiques à ceux de 2002 pour les PLP (2 268), en augmentation pour les professeurs d'EPS (714 contre 534), les agrégés (1 401 contre 1 258), les CPE (186 contre 181) et les certifiés (5 408 contre 5 400).

Pour les PEGC : sur les 4 900 classes normales, 2 651 seront intégrés hors classe et, sur les 12 300 hors classe, 1 490 passeront à la classe exceptionnelle. Pour les CE d'EPS, parmi les 2 680 classes normales, 596 passeront à la hors classe et sur les 1 700 hors classe, 261 seront intégrés classe exceptionnelle.

Pour ces deux corps, le ministère poursuit la poli-

tique d'intégration dans la hors classe qui doit aboutir l'an prochain à la disparition de la classe normale.

Une fois les contingents établis, le ministère fait une répartition par académie pour chaque corps. Pour ce faire, il se base sur l'effectif du 11^e échelon du corps considéré en faisant une péréquation entre les personnels en établissement Zep ou sensible, chacun comptant double et les autres, chacun comptant pour un. Cette méthode de calcul est une innovation, auparavant 80 % du contingent étaient répartis entre les académies en fonction de l'effectif au 11^e échelon et les 20 % restant prenaient en compte l'aspect Zep ou sensible.

BREVET DES COLLÈGES

Résultats de la session 2002

cession, les écarts entre les différents taux de réussite se creusent entre les séries collège et technologique et la série professionnelle.

Disparités géographiques

Les écarts se creusent légèrement entre les académies avec un écart maximal de l'ordre de 11 points (de 85,5 % à 74,1 %) par exemple entre Paris et Rennes, plus fort encore dans la série technologique (17 points entre Strasbourg et Aix-Marseille) ou dans la série professionnelle (près de 40 points d'écart entre Nantes et Aix-Marseille). Certaines académies (Rennes, Nantes, Limoges, Grenoble, Nice, Lyon, Caen et Poitiers) ont un taux de réussite dépassant 80 % alors que d'autres (Amiens, Aix-Marseille, Paris) enregistrent la réussite la plus faible (inférieure à 75 %, avec une baisse de 1,6 point par rapport à la session 2001 à Paris). Certaines académies connaissent de fortes variations entre les sessions 2001 et 2002 (Clermont-Ferrand, Aix-Marseille, Paris, Caen, Créteil, Strasbourg).

Disparité suivant les filières

Le nombre d'inscrits à la série collège est en diminution, mais le taux de réussite en progression. De même, en série technologique, le taux d'inscription a augmenté de 2,5 % par rapport à 2001, augmentation qui s'explique par celle du nombre des élèves inscrits dans les classes de troisième technologique à la rentrée 2001, avec un taux de réussite lui aussi en hausse de 3,1 points par rapport à 2001. Dans la série professionnelle, si le nombre des inscrits a augmenté (+ 8,5 points d'inscrits et + 5,2 points de présents), le taux de réussite perd 3,7 points par rapport à 2001. Ainsi, lors de cette

FILIÈRES

Rétablissement de l'enseignement obligatoire au choix de mathématiques en 1^{re} L et de spécialité en terminale L

Cet enseignement avait été supprimé à la rentrée 1999 lors de la réforme du lycée, dans le but de mieux identifier la filière et de la rendre plus lisible. C'est ainsi que plusieurs profils d'élèves avaient été retenus : profils lettres/langues, lettres/arts par exemple. Une option facultative a par ailleurs été introduite en 2000 pour les élèves qui auraient eu besoin de mathématiques dans leurs poursuites d'études.

Depuis, force est de constater la baisse constante des effectifs de cette filière (10,3 % à la rentrée 2002) au profit, sans doute, de la filière ES. Par ailleurs, un nombre restreint d'élèves choisissent l'option maths (10 %), ceci s'expliquant peut-être par le fait que tous les établissements n'offrent pas cette possibilité. Le ministère a donc décidé de rétablir l'enseignement de mathématique obligatoire au choix à raison de trois heures hebdomadaires,

coefficients 4 au bac, en faisant le « pari » que cela entraînera une augmentation des effectifs de L.



Un des points positifs de la réforme des lycées était justement une meilleure identification des filières. Cela semblait une démarche raisonnable. Certes, la filière L connaît des difficultés, mais il faudrait plutôt chercher à résoudre ces difficultés en ayant une réflexion globale et non en usant d'expédients qui risquent de ne rien régler.

Ainsi, l'enseignement des langues en groupes trop chargés ou le poids de la philosophie au bac sont peut-être d'autres explications tout aussi valables que le problème des débouchés pour des élèves littéraires qui n'auraient pas suffisamment de connaissances en mathématiques...

Vote au CSE du 30 janvier 2003 : 11 pour et 4 absences (Sgen-CFDT).

Signe particulier : en évolution permanente

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent.

Posséder un outil constamment à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements.

Le Vade-mecum du Sgen-CFDT a largement fait ses preuves depuis 1950.

La trentième édition était évolutive, la trente et unième est sur Internet.

Après plus d'un demi-siècle de papier, il prend place sur les écrans d'ordinateur.



<http://vademecum.sgen-cfdt-plus.org>

Avec ce Vade-mecum en ligne, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général.

CALENDRIERS

Mouvement national 2003

Mouvements spécifiques

Groupes de travail entre le 3 et le 7 mars ; les affectations sont définitivement acquises au moment du mouvement interacadémique les 3 et 6 mars.

Dossiers médicaux

Examen des dossiers pour l'attribution d'une priorité de 1 000 points au mouvement interacadémique les 3 et 6 mars.

Tom

Affectations pour la Polynésie, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon du 17 au 21 mars.

Révisions d'affectation du 28 au 31 avril

4 avril	PEGC
7 avril	anglais, mathématiques, SES
8 avril	EPS, histoire-géographie, lettres modernes, STI
9 avril	espagnol, lettres classiques, philosophie, sciences physiques, sciences et vie de la terre
	CPE
10 avril	allemand, arts appliqués, documentation, STE, technologie
10 au 14 avril	PLP
11 avril	arts plastiques, éducation musicale, italien, langues à faible diffusion, langues régionales
	Cop

Avancement des agrégés

Accès au corps des agrégés par listes d'aptitude

La CAPN se tiendra les 25 et 26 février. Il y aura cette année 380 promotions contre 368 l'an dernier (pour 17 466 candidats et 145 575 enseignants remplissant les conditions statutaires !).

Seules les candidatures retenues par les recteurs, après avis des Capa, sont examinées en CAPN. En l'absence de barème, le choix parmi elles revient, pour l'essentiel, à l'inspection générale.

Promotion d'échelon

La CAPN se tiendra les 21 et 22 mai. La fiche syndicale à l'intention des élus nationaux est indispensable.

Promotion à la hors classe

La CAPN se tiendra les 24 et 25 juin. Il y aura cette année 1 401 promotions contre 1 258 l'an dernier. On peut donc prévoir que sera promue la quasi totalité des candidats agrégés par concours et ayant atteint la quatrième année dans le 11^e échelon.

Les barèmes ayant été vérifiés par les élus Capa, ils transmettent les fiches syndicales aux élus nationaux.

**Pour que les élus assurent le suivi
de votre dossier en commission paritaire nationale,
pour l'avancement comme pour le mouvement,
remplissez une fiche syndicale sur le site Sgen Plus**

www.sgen-cfdt-plus.org

**Résultats disponibles à cette même adresse
dès la fin des travaux paritaires.**

EN BREF

LP : RENTRÉE 2003

Les premières informations sur la préparation de la rentrée 2003 en lycée professionnel révèlent des tendances inquiétantes.

Certes, dans un certain nombre d'académies, des prévisions d'élèves en hausse entraînent une très légère augmentation des postes et limitent les fermetures « sèches » de sections. Cependant, les mesures annoncées dans d'autres académies dessinent les traits d'une politique exclusivement quantitative qui fait fi des réalisations du terrain :

- regroupement de sections en enseignement général aboutissant à remplir au maximum les classes, au mépris de la pédagogie ;
- abaissement des capacités d'accueil, pour être en dessous du seuil de doublement de la dotation horaire professeur, ce qui aggrave les conditions de travail des élèves et des enseignants ;
- fermetures de sections, notamment en tertiaire, de mentions complémentaires.

Si, dans tous ses discours, Luc Ferry ne tarit pas d'éloges sur l'enseignement professionnel, dans la pratique, les académies en concertation avec les régions, mènent une politique purement comptable au détriment du service public d'Education.

ABSENTÉISME

Groupe de travail relatif aux manquements à l'obligation scolaire

Le droit applicable

Quelques indications chiffrées

La responsabilisation des familles

L'évolution des sanctions aux familles

www.social.gouv.fr/famille-enfance/doss_pr/ob_scol/sommaire.htm

Le rapport du groupe de travail

www.premier-ministre.gouv.fr/obcfm?ref=38004

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

DES EFFECTIFS EN AUGMENTATION

Les chiffres pour l'année 2002/2003 montrent une légère augmentation des effectifs de l'enseignement professionnel.

Une analyse plus poussée montre de grands écarts entre académies, et suscite l'inquiétude pour l'avenir.

A la rentrée 2002, les effectifs du second cycle professionnel se sont accrus de 1 671 élèves, soit une augmentation de 0,3 %. On a donc retrouvé un chiffre positif (l'an dernier, malgré une amélioration, la baisse était encore de 0,8 %). Cependant, si on intègre les quatrièmes et troisièmes technologiques ainsi que les Clipa implantées en lycée professionnel, on arrive à une légère diminution des effectifs en lycée professionnel (moins 0,1 %). Ces premiers chiffres pour l'année scolaire en cours permettent quelques constats.

La fermeture des quatrièmes technologiques se poursuit, il ne reste plus dans ces classes que 2 000 élèves. À la rentrée 2003, il ne devrait plus y avoir de quatrième techno implantée en LP. L'ouverture des troisièmes technologiques, ou troisièmes préparatoires à la voie professionnelle (c'est leur nouveau nom dans nombre d'académies), s'est ralentie. La réouverture des CAP, mais en deux ans, continue (+ 5 %).

UN PAYSAGE VARIÉ SELON LES FILIÈRES ET LES RÉGIONS

Les entrées en bac pro continuent d'augmenter. En 2002, 50 % des élèves de terminales BEP entament une préparation au bac pro ou au bac techno (ils étaient 41 % en 1994). Dans le domaine de la poursuite d'études, les écarts entre les académies demeurent importants. L'orientation vers un bac pro varie de 33 % à Grenoble à 45 % dans l'académie de Nice.



Chambre noire

Le ministre, pourtant fils de mécanicien, ne parvient pas à mettre de l'huile dans les rouages de l'enseignement professionnel.

L'orientation vers un bac techno est minimale à Nice (6 %) et maximale à Paris (19 %). Si les écarts se sont resserrés, ce sont les mêmes académies qui ont des valeurs extrêmes. En 1994, 38 % des jeunes sortant de BEP des établissements publics de l'académie de Grenoble s'inscrivaient en bac pro; dans le même secteur d'enseignement, ils étaient déjà 56 % à Paris et 60 % à Limoges.

ET L'AN PROCHAIN?

Le dernier constat est plus inquiétant pour l'avenir. Les entrées en seconde professionnelle diminuent de 0,8 % (moins 1 305 élèves), l'embellie de l'année passée (+ 1,1 % soit 1 832 élèves) a été de courte durée. Pour mémoire, les entrées en première année de BEP avaient diminué de 5,9 % en 2000, de 3,2 % en 1999. Par un effet mécanique, cette baisse se répercutera l'an prochain en seconde professionnelle, puis en bac pro,

accrue des départs en cours de formation.

Les premières estimations connues pour l'année 2003/2004 ne permettent pas encore d'avoir une vision globale. Des augmentations sont prévisibles dans les académies du sud (Nice, Montpellier), liées à la hausse démographique dans ces régions, sur Créteil (plus 1 300 élèves) mais aussi à Strasbourg qui avait connu une sévère baisse les années passées. Par contre, les effectifs diminuaient dans d'autres académies (Orléans-Tours, Lille).

L'avenir s'annonce donc incertain pour les lycées professionnels. Les projets du ministre, qui aboutiront de fait à conforter l'orientation par l'échec vers les lycées professionnels, risquent d'aggraver une situation déjà difficile.

Daniel Trillon

Sources chiffrées:
Note d'information 02-57
du ministère de l'Éducation nationale

École

Profession
EDUCATION

SGEN CFDT

PERSONNELS DES ÉCOLES

février 2003

Carte scolaire

page II

Recrutement,
fonctionnement
de l'école

page III

Intégration scolaire

page IV

QUAND FERRY, HÉLAS, TIENT SES PROMESSES

La politique menée par le ministère dans le premier degré est discrète mais redoutable : en laissant vacants des postes budgétaires, c'est la pénurie organisée sans prendre le risque d'annoncer, comme en d'autres temps, un quelconque gel des emplois.

Il l'avait annoncé dès les premiers jours de sa nomination : les évolutions de l'école ne se feront pas avec plus de moyens. Et puis les vacances sont venues, rien ne s'est passé mais l'idée est restée. Et de vanter, à la rentrée, l'école de grand-mère qui, en 1920, faisait beaucoup mieux avec beaucoup moins.

ATTENTISME ET RESTRICTIONS

Depuis le mois de mai, Luc Ferry et Xavier Darcos ont exercé leurs responsabilités à l'égard du premier degré d'une manière inhabituelle : peu d'ardeur à entrer dans les dossiers ; pas d'explicitation des projets évoqués ; quelques initiatives sur des affaires secondaires et un attentisme feint sur les chantiers importants. La lutte contre l'illettrisme est brandie en bannière, mais, à moyens constants, les projets se réduisent jusqu'à présent à peau de chagrin. Au prétexte d'économies, pourtant dérisoires dans leur montant, les classes à projet d'action culturelle (Pac) sont étranglées. Les expérimentations en cours sont en-

voyées aux oubliettes. Ce sont là autant d'indicateurs discrets d'une ligne politique que les annonces sur le recrutement rendent explicite.

LIMITATION DES RECRUTEMENTS

L'annonce d'un recrutement global de 30 000 enseignants est un artifice destiné à faire oublier l'aggravation du manque de personnels dans le premier degré. En 2003, les départs en retraite augmenteront et viendront creuser le déficit cumulé les années précédentes. Le recours aux listes complémentaires, qui a atteint un niveau record en 2002, ne permettra pas de mettre un enseignant sur chaque poste budgétaire, d'autant que le ministère vient de décider le blocage de ce type de recrutement. Comment s'étonner alors que les cartes scolaires dans les départements suscitent de tels mécontentements ? Toutes les déclarations, qui voudraient faire de l'élaboration de la carte scolaire un temps de construction concertée d'une politique départementale s'effondrent devant ce constat : il n'y a plus assez de postes, et il



La lutte contre l'illettrisme est brandie en bannière, mais, à moyens constants, les projets se réduisent jusqu'à présent à peau de chagrin.

n'y a plus assez de personnes recrutées à affecter !

ABSENCE DE PROJETS AMBITIEUX

On comprend maintenant pourquoi ce ministère ne développe pas plus de projets et seulement *a minima*. Rien, ou si peu, sur les langues vivantes, l'adaptation et l'intégration scolaire (AIS), la formation continue ou l'éducation prioritaire. Et lorsqu'il sort de son silence, c'est pour annoncer de nouvelles restrictions : la fin des aides éducateurs remplacés par un nombre bien inférieur d'assistants d'éducation ; le coup d'arrêt sur la scolarisation des tout petits ; la diminution des listes complémentaires sans augmentation de la liste principale. Le projet politique que le mi-

nistère met en place ressemble à une déconstruction de l'école qui ne veut pas s'avouer. Plutôt que d'énoncer des orientations sans ambiguïté, ce qui ne manquerait pas de susciter d'âpres débats et controverses, l'étiollement est rendu inévitable par l'organisation de la pénurie. Les syndicats, contraints dans ces conditions à intervenir sur le terrain des moyens, sont renvoyés à un rôle d'insatiables mécontents, caricature sans doute plus commode à brocarder...

Tout cela ne manque pas d'habileté, à défaut de panache et de courage politique.

André Deleuze

CARTE SCOLAIRE 2003 : LES POINTS CHAUDS

Le ministère met volontiers en avant, pour s'en féliciter, la concordance sur les procédures de carte scolaire, l'adoption de nouveaux critères de répartition entre départements ainsi que la création d'un millier de postes dans le premier degré.

Il est nécessaire de tempérer cette satisfaction ministérielle, qui n'a pour objet que de masquer les effets désastreux sur le terrain de l'absence de priorité budgétaire en direction de l'Education. En effet, ce millier de postes prévus n'empêcheront pas une dégradation du taux global d'encadrement puisque 34 400 élèves de plus sont prévus du fait du « bébé-boum » de l'an 2000.

Cette situation limite les marges de manœuvre et conduit les inspecteurs d'académie à ponctionner les postes « là où ce sera le moins visible » et donc le moins susceptible de provoquer des manifestations publiques de contestation.

Alain André

SCOLARISATION DES TOUT-PETITS

34 400 élèves de plus sont attendus à la rentrée 2003. Cette progression des effectifs est liée à l'augmentation de la natalité constatée en 2000 et confirmée depuis. Elle se traduira donc par une augmentation des besoins de scolarisation d'enfants de deux-trois ans. Les moyens en postes étant ce qu'ils sont, plusieurs effets sont envisageables : des effectifs accrus en maternelle ou une limitation de l'accueil des tout-petits. Les quelques déclarations de nos ministres sur le sujet ne peuvent qu'inquiéter : « *Eux mêmes ont des enfants de cet âge, ce sont des*

bébés, et ils n'ont pas grand chose à faire en maternelle. Par ailleurs, seule l'école élémentaire est obligatoire, et c'est là que se fixeront les priorités... »

Certains départements ont anticipé : les inspecteurs d'académie ont précisé dans les circulaires de rentrée ou dans les circulaires de recensement des effectifs que l'accueil des deux ans n'est prioritaire que dans les Zep ou les Rep.

D'autres, plus astucieux, justifient ce choix par les conditions d'accueil, pas toujours adaptées. Mais ils ne vont pas jusqu'à envisager pour autant une modifi-

cation de ces conditions d'accueil.

La question de la scolarisation des deux ans est l'objet d'avis très divers et de controverses parfois passionnées aussi bien parmi les personnels que les parents ou les spécialistes de la petite enfance. Mais s'il est certain que les conditions de scolarisation ne sont pas toujours adaptées à de si jeunes enfants, il n'en demeure pas moins inacceptable que la question soit tranchée pour les seules raisons d'économie budgétaire sans s'interroger plus avant sur la politique d'accueil et d'éducation de la petite enfance.

MODE D'EMPLOI

Pour établir la répartition nationale des emplois – les dotations de carte scolaire – le ministère procède par étapes.

La première consiste à tenir compte des évolutions de la démographie scolaire traduites en nombre de classes et donc d'emplois. Le résultat obtenu est d'abord pondéré en fonction de la « capacité à supporter » les augmentations ou diminutions d'élèves prévues.

Cette répartition est ensuite rééquilibrée par l'utilisation combinée de critères territoriaux et sociaux.

Les critères territoriaux tiennent compte :

- de la densité de population ;
- du pourcentage de population rurale ;
- du poids du rural isolé.

Les critères sociaux prennent en considération :

- le taux de RMistes ;
- le pourcentage de catégories sociales défavorisées ;
- le pourcentage de chômeurs.

Ces taux et pourcentages sont calculés à partir de données statistiques extérieures à l'Éducation nationale, ce qui constitue, en principe, un facteur d'objectivité.

Par contre, la façon dont ils sont utilisés, les modulations successives qui aboutissent aux ultimes répartitions de postes, restent inconnues et sont autant de facteurs d'arbitraire. En matière de carte scolaire, la transparence reste encore une idée neuve.

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (AIS)

Le déficit en personnels spécialisés amène les inspecteurs d'académie à récupérer certains postes non pourvus, en particulier des postes de rééducateurs et de psychologues scolaires, pour éteindre « *les incendies de carte scolaire* » à la rentrée. Ce procédé conduit à

garder des emplois étiquetés « *adaptation et intégration scolaire* » qui servent en réalité à ouvrir des classes ordinaires provisoires. L'étude des départs en stages de formation spécialisée montre depuis quelques années que les départs en retraite touchent très fortement les personnels

spécialisés. S'il est vrai que le ministère et les départements ont fait des efforts et augmenté le nombre de départs en formation, il faut bien constater qu'ils restent insuffisants car le déficit continue d'augmenter. Un effort accru et soutenu dans la durée s'impose donc.

FORMATION CONTINUE

En apparence, le remplacement ne serait pas le secteur le plus mal loti par les dernières cartes scolaires.

Sur les trois types de postes parfois distingués (la formation continue, les stages longs, les congés maladie et maternité) le solde entre fermetures et ouvertures est positif au niveau national pour 2002 (+ 433,5 postes).

Tout serait pour le mieux s'il n'y avait une différence, de plus en plus fréquente, entre l'étiquetage des postes et la réalité. Un nombre croissant de « *ziliens* » est maintenant affecté sur des postes classes pour des temps longs, faute de recrutement suffisant et l'arrêt du recours aux listes complémentaires à partir des vacances de février. Les

besoins de remplacements courts ne cessent pas pour autant, l'indisponibilité de ces « *ziliens* » conduit à faire appel alors à la brigade de formation continue. Et ce sont, en définitive, les besoins de formation continue qui ne sont plus satisfaits. Cette mécanique perverse rend totalement inopérantes toutes les tentatives d'améliorer

la formation continue afin de répondre aux besoins croissants de formation en équipe et sur site.

C'est un marché de dupes que d'augmenter, un peu, le nombre de postes affectés au remplacement si, par ailleurs, les moyens de remplacement servent à combler les postes vacants.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

PEU DE GRAIN À MOUDRE

Le ministère vient de reprendre des consultations sur l'épineuse question du fonctionnement de l'école. Rien de bien formalisé à ce stade : les propositions restent très générales.

LE CONTENU DES PROPOSITIONS

Le ministère souhaite expérimenter dans un premier temps, puis systématiser des « réseaux d'écoles ». Les seuils seraient variables et à discuter. Ces réseaux seraient dotés d'un coordonnateur déchargé à temps plein, et s'appuieraient sur un organisme déjà existant, mais à raviver et àto-letter : la caisse des écoles.

Les partenaires impliqués dans la gestion de la caisse des écoles (parents, élus, enseignants) constitueront un conseil de réseau et les collectivités locales concernées assureront, sur leurs moyens en personnels administratifs, une partie des charges administratives actuellement supportées par les directeurs. L'articulation des tâches entre les directeurs et les coordonnateurs est

encore à préciser. Un schéma départemental pour la constitution des réseaux est à établir par chaque inspecteur d'académie.

LE CALENDRIER

Deux contributions sont encore attendues :

- une enquête, de type essentiellement quantitatif, sur toutes les formes existantes de regroupement devrait être rendue vers la mi ou la fin février ;
- une autre enquête, de type plus qualitatif, fondée sur des monographies, est annoncée courant mars.

Le ministère prévoit, vers la mi-mars, de diffuser une proposition écrite sur les bases exposées et de procéder à de nouvelles rencontres avec les organisations syndicales.

QUELQUES REMARQUES

- Le projet ministériel, bien modeste, ne semble pas de nature à porter remède aux nombreux dysfonctionnements.
- Les moyens humains sont soit externalisés (les communes) soit

pris sur les moyens actuels (poursuite des décharges des écoles à cinq classes, décharges des coordinateurs). Le projet est donc à moyens constants.

- La notion de « bassin de formation » est déclarée intéressante comme « espace pédagogique » mais pas comme « espace administratif ».
- Le « malaise » de la direction d'école est reconnu, mais reste sans réponses immédiates autres que « la demande [faite] aux inspecteurs d'académie d'accélérer la couverture des décharges des écoles à cinq classes » et l'entrée en vigueur d'un montant unique d'indemnisation à partir de janvier 2003.

Il faut évidemment attendre une proposition formalisée du ministère avant de porter un jugement global et argumenté. Mais les propositions actuelles sont bien en deçà du minimum nécessaire pour répondre de manière crédible aux questions du fonctionnement de l'école et de la direction.

RECRUTEMENT

LE COMPTE N'Y EST PAS

Tout le monde peut se tromper ou... tromper : les journalistes qui annoncent 12 000 postes sans préciser quand et où, le ministre qui entretient le doute en évitant de donner des explications. Rien n'est fait pour rendre les choses lisibles. Habile mais pas très honnête.

DÉPARTS À LA RETRAITE

Chaque année, les recrutements servent avant tout à compenser les départ à la retraite de l'année à venir. Les personnels recrutés au concours 2003 prendront leurs fonctions à la rentrée 2004. Les perspectives de départs à la retraite pour l'année 2004 dans le premier degré sont de 16 200 (chiffres du ministère).

Le déficit cumulé depuis plusieurs années par manque de places aux concours de recrutement s'élève à 7 000 environ.

Par ailleurs, il faut ajouter les mille postes budgétaires créés pour la rentrée 2003.

À la rentrée 2004, ce

sont donc 24 200 professeurs d'école qu'il faudrait pour occuper les postes qui seront vacants :

- 16 200 départs en retraite
- + 7 000 listes complémentaires rejoignant l'IUFM
- + 1 000 créations.

Or, 16 500 professeurs d'école seulement sortiront de l'IUFM, les uns issus de la liste principale du concours, les autres issus des listes complémentaires et embauchés en 2002-2003. Le compte n'y est pas. Les créations d'emplois affichées par le ministre ne sont que trompe l'oeil.

LES CONSÉQUENCES

Bien sûr, il n'y aura pas de classe sans maître. Par contre, il y aura moins de remplaçants, moins de brigades de formation continue, des postes de réseaux d'aide non pourvus...

De tels manques sont moins voyants, mais ils contribuent pourtant à détériorer les conditions de travail des enseignants ainsi que les services rendus aux élèves.

Indemnité de sujexion spéciale de direction

	2002	2003
classe unique	348,96 €	montant unique
2 à 4 classes	387,68 €	
5 à 9 classes	571,99 €	925 €
10 classes et plus	799,44 €	

Le ministère a confirmé l'instauration d'un montant unique à partir de janvier 2003.

À ce jour, l'arrêté fixant le montant et les moda-

lités de versement n'a pas encore été publié. Il faut donc prévoir une poursuite de l'indemnité 2002 et un rappel pour régularisation.

LES PACS NE SONT PAS EN ODEUR DE SAINTETÉ

Le plan de cinq ans pour l'éducation artistique et culturelle sera amputé de près de 20 millions d'euros en 2003.

Cette baisse concerne, pour 11,7 millions, les crédits pédagogiques qui financent les projets des classes et, pour 8 millions, le CNDP qui devait être l'opérateur principal de la conception et de la diffusion des outils pédagogiques qui

gogiques.

Les objectifs du plan de développement - « inscrire une sensibilité artistique et culturelle au cœur des apprentissages » - ne peuvent être atteints que s'ils sont soutenus par un effort financier important et continu.

Un tel ralentissement du volume de crédits pédagogiques peut conduire

ce plan à ne plus être - ce qu'il refusait à l'origine - qu'un « supplément d'âme » pour quelques classes sélectionnées. Sous couvert d'une mesure technique (« les objectifs quantitatifs de l'année 2001-2002 ne sont pas totalement atteints ») se cache à peine une décision politique de mort lente par asphyxie.

LE MOIS

INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

DROIT À LA SCOLARITÉ

- L'effort portera sur le second degré. Objectif : ouvrir 1 000 UPI en collège et lycée dans les cinq ans à venir (il en existe 300 actuellement...).
- Le fonctionnement des services de soins devra être amélioré et couvrir l'ensemble des besoins (aider 7 000 élèves contre 5 900 actuellement).
- Le suivi scolaire des élèves du second degré hospitalisés devra être assuré. Un état des lieux est en cours.
- L'accueil des étudiants handicapés sera assuré dans chaque établissement universitaire dès la rentrée 2003.
- Dans chaque département sera créé un centre de ressources pour l'enfance et l'adolescence handicapée, proche des commissions de l'éducation spéciale.

FORMATION

- L'effort de formation doit porter sur :
- la formation initiale et continue de tous les enseignants et directeurs d'école ;
 - l'ouverture du Capsais aux personnels du second degré ;
 - les assistants d'éducation qui assureront des fonctions d'auxiliaires de vie scolaire.

AIDES À L'INTÉGRATION

- Dans le cadre de la rénovation de la loi de 1975, le fonctionnement des CDES sera redéfini.
- 6 000 assistants d'éducation assureront des fonctions d'auxiliaires de vie scolaire dès la rentrée 2003 et se verront proposer une formation en cours d'emploi.
- Les efforts en termes de matériel pédagogique et d'accessibilité seront poursuivis.

SCOLARISATION 2001-2002

- Premier degré
Intégration individuelle : 27 900
Intégration collective : 48 200
- Second degré
Intégration individuelle : 17 200
Intégration collective : 2 800
- Établissements et services médico-sociaux : 87 400
- Établissements sanitaires : 6 700

INTÉGRER PLUS ET MIEUX : CHICHE !

Approuvée sur le fond par l'ensemble des acteurs et partenaires de l'École, la politique d'intégration se heurte sur le terrain au manque de moyens d'accompagnement. À l'installation des 6 000 assistants d'éducation promis par le ministre devront s'ajouter des moyens en personnels et en formation.

L'insertion des handicapés constitue l'un des « trois grands chantiers » annoncés par Jacques Chirac le 14 juillet dernier. Le ministère de l'Éducation nationale poursuit donc la politique engagée par Ségolène Royal lors de son passage rue de Grenelle, et c'est tant mieux. « Qu'ils aient des maladies invalidantes, des troubles psychiques, des déficiences mentales ou sensorielles ou encore motrices, chacun a le droit, s'il le peut, à l'école. C'est un enjeu central, une exigence absolue », a déclaré M. Ferry le 21 janvier. Le Sgen-CFDT en prend acte.

OBJECTIF : MILLE UPI

Le plan Handiscol, même s'il est loin d'être partout opérationnel, a produit des effets. Le premier degré a montré sa capacité à accueillir les enfants handicapés et ce mouvement semble aujourd'hui irréversible. Les efforts annoncés par le ministre portent essentiellement sur le second degré : la création de 1 000 unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans les cinq ans devra faciliter la continuité des parcours scolaires. Dont acte.

BONNES INTENTIONS

Poursuivre l'effort de scolarisation des élèves handicapés, améliorer les procédures d'orientation, faire un effort de formation, développer les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad), le recrutement d'auxiliaires de vie scolaire : on ne peut que souscrire à de telles mesures et... en exiger la mise en

œuvre effective. Mais, en ce qui concerne les moyens en personnel, et n'en déplaise au ministre, la politique d'intégration ne peut se réduire au seul redéploiement d'une petite fraction des aides-éducateurs.

La démarche d'intégration s'appuie sur des projets individuels qui nécessitent d'être sérieusement préparés et accompagnés, avec la participation de nombreux acteurs. Si les auxiliaires de vie scolaire sont au quotidien une aide nécessaire dans de nombreux cas, ils ne peuvent dispenser du travail avec le psychologue scolaire, le secrétaire de CCPE* ou CDES*, ni de la concertation avec les parents, les professionnels qui s'occupent de l'enfant, sans même parler de l'équipe d'école. Les enseignants impliqués dans un projet d'intégration soulignent souvent la solitude dans laquelle ils se trouvent, une fois l'enfant inscrit et malgré les promesses initiales de suivi collectif. Les maîtres chargés de classes d'intégration scolaire (Clis) sont trop souvent des personnels nommés par défaut, débutants et non spécialisés.

IMPASSE SUR LES PERSONNELS SPÉCIALISÉS

On aurait aimé dire, comme c'est écrit dans le texte de cadrage du 30 avril 2002, que « dans tous les cas, ces dispositifs s'appuient sur les compétences d'enseignants spécialisés, ayant reçu une formation complémentaire ». Car si des efforts sont annoncés pour la formation, ils ne sont pas du tout à la hauteur du problème chronique de recrutement des enseignants spécialisés du premier degré. Renvoyer la question à la formation initiale et continue de tous les personnels, sans programmation de moyens, est une annonce virtuelle compte tenu des marges de manœuvres actuelles de la formation.

La relance de l'intégration scolaire, pour produire les effets quantitatifs et qualitatifs annoncés, doit s'appuyer sur une programmation concrète de mesures et de moyens identifiés : postes de personnels spécialisés, ouverture de classes, renforcement de l'offre de formation, temps de concertation pour les équipes concernées.

Sur un dossier aussi sensible, l'Éducation nationale doit répondre à un double défi : elle ne doit ni décevoir les familles, ni placer les personnels dans l'impossibilité, faute de moyens, de remplir sereinement cette mission.

Françoise Leboezy

*CCPE : Commission de circonscription préélémentaire et élémentaire
CDES : commission départementale de l'éducation spécialisée

En savoir plus

Conférence de presse du 21 janvier

www.education.gouv.fr/presse/2003/handicapdp.htm

L'enseignement spécial
www.education.gouv.fr/thema/special/default.htm

Qu'est-ce qu'un Sessad ?
<http://scolaritepartenariat.chez.tiscal.fr/page75.htm>